

Comptes consolidés 31 décembre 2021

Bilan (en milliers d'euros)

		31.12.2021	31.12.2020
Actif	Notes		
Caisse, banques centrales	1	15 835 673	12 901 851
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1 515 229	1 476 283
Instruments dérivés de couverture	3	941 733	1 128 825
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	9 438 286	11 922 563
Titres au coût amorti	5	632 290	640 787
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	15 207 862	14 791 362
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	73 250 954	67 250 857
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		621 698	933 849
Placement des activités d'assurance	7	58 775 760	55 304 242
Actifs d'impôts courants	8	127 398	174 300
Actifs d'impôts différés	9	130 806	145 059
Comptes de régularisation et actifs divers	10	992 972	951 587
Actifs non courants destinés à être cédés	27	80 813	94 958
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	176 345	167 698
Immeubles de placement	12	125 897	127 487
Immobilisations corporelles	13	328 741	336 643
Immobilisations incorporelles	14	532 452	477 403
Ecarts d'acquisition	15	566 533	550 017
TOTAL DE L'ACTIF		179 281 442	169 375 771

		31.12.2021	31.12.2020
Passif	Notes		
Banques centrales	16	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	1 345 024	1 362 942
Instruments dérivés de couverture	3	956 291	1 208 376
Dettes représentées par un titre	18	16 438 840	19 348 474
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16	14 596 802	12 579 835
Dettes envers la clientèle	19	74 571 114	68 361 123
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		442 029	228 384
Passifs d'impôts courants	8	94 463	135 727
Passifs d'impôts différés	9	143 169	169 681
Comptes de régularisation et passifs divers	20	2 866 796	2 393 952
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	27	345 128	94 028
Passifs relatifs aux activités d'assurance	21	56 248 145	52 736 780
Provisions	22	347 472	479 730
Dettes subordonnées	23	2 473 362	2 547 739
Capitaux propres totaux		8 412 808	7 729 000
Capitaux propres part du Groupe		8 406 884	7 725 770
Capital et réserves liées	24	2 548 829	2 378 428
Réserves consolidées	24	5 152 784	4 793 563
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	25	131 547	197 537
Résultat de l'exercice		573 723	356 241
Intérêts minoritaires		5 924	3 230
TOTAL DU PASSIF		179 281 442	169 375 771

Comptes consolidés 31 décembre 2021

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

		31.12.2021	31.12.2020
Compte de résultat	Notes		
Intérêts et produits assimilés (1)	30	1 828 767	1 805 157
Intérêts et charges assimilées (1)	30	-1 103 665	-1 154 498
Commissions (produits)	31	697 700	647 475
Commissions (charges)	31	-177 509	-157 009
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	263 297	10 341
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	33	20 090	16 178
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	34	4 373	320
Produit net des activités d'assurance	35	712 019	669 555
Produits des autres activités	36	354 585	299 086
Charges des autres activités	36	-69 282	-66 778
PRODUIT NET BANCAIRE		2 530 375	2 069 827
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence	37	275	87 696
PRODUIT NET BANCAIRE y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		2 530 650	2 157 523
Charges générales d'exploitation	38	-1 550 442	-1 353 257
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	39	-151 605	-139 761
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		828 603	664 505
Coût du risque de crédit	40	-115 789	-160 071
RESULTAT D'EXPLOITATION		712 814	504 434
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	11	3 425	1 106
Gains ou pertes nets sur autres actifs	41	349	-1 953
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	-10 974
RESULTAT AVANT IMPOTS		716 588	492 613
Impôt sur les bénéfices	42	-143 047	-136 346
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0	0
RESULTAT NET		573 541	356 267
dont part des intérêts minoritaires		-182	26
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		573 723	356 241

(1) Les intérêts calculés selon la méthode du TIE pour les instruments à la JVOCI ou au coût amorti sont présentés en note 30.

		31.12.2021	31.12.2020
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Notes		
Résultat net		573 541	356 267
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		-16 227	26 401
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		-56 713	20 960
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		964	1 040
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		426	368
Eléments recyclables en résultat net		-71 550	48 769
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		12 613	-3 269
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		6 017	-18 298
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts) ¹		-16 087	-6 564
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		3 007	-12 912
Eléments non recyclables en résultat net		5 550	-41 043
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-66 000	7 726
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	43	507 541	363 993
dont part du Groupe		507 732	363 968
dont part des intérêts minoritaires		-191	25

¹ Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de -25 566 milliers d'euros

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers d'euros)

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01 janvier 2020	2 353 416	4 294 471	189 810	510 737	7 348 433	3 246	7 351 679
Augmentation de capital	125 942				125 942		125 942
Elimination des titres auto détenus					-		-
Emission d'actions de préférence					-		-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					-		-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					-		-
Affectation du résultat 2019		510 737		- 510 737	-		-
Distribution 2020 au titre du résultat 2019		- 37 010			- 37 010	- 5	- 37 015
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle					-		-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 479 358	4 768 198	189 810	-	7 437 366	3 241	7 440 607
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		21 935	4 856		26 791	- 43	26 748
Résultat 2020				356 241	356 241	26	356 267
Sous-total	2 479 358	4 790 133	194 666	356 241	7 820 398	3 224	7 823 622
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	- 100 930	9 527	2 871		- 88 532		- 88 532
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 1 703			- 1 703		- 1 703
Changement de méthodes comptables					-		-
Autres variations		- 4 393			- 4 393	6	- 4 387
Capitaux propres au 31 décembre 2020	2 378 428	4 793 564	197 537	356 241	7 725 770	3 230	7 729 000
Augmentation de capital	170 401				170 401		170 401
Elimination des titres auto détenus					-		-
Emission d'actions de préférence					-		-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					-		-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					-		-
Affectation du résultat 2020		356 241		- 356 241	-		-
Distribution 2021 au titre du résultat 2020		- 36 512			- 36 512	- 7	- 36 519
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle					-		-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 548 829	5 113 293	197 537	-	7 859 659	3 223	7 862 882
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		28 592	- 65 990		- 37 398	- 9	- 37 407
Résultat 2021				573 723	573 723	- 182	573 541
Sous-total	2 548 829	5 141 885	131 547	573 723	8 395 984	3 032	8 399 016
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 484			1 484	2 839	4 323
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 89			- 89		- 89
Changement de méthodes comptables		35 390			35 390		35 390
Autres variations		- 25 885			- 25 885	53	- 25 832
Capitaux propres au 31 décembre 2021	2 548 829	5 152 785	131 547	573 723	8 406 884	5 924	8 412 808

Tableau des flux de trésorerie nette
(en milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	573 541	356 267
Impôt	143 047	136 346
Résultat avant impôt	716 588	492 613
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	149 381	138 537
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	14 672	10 762
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	5 358	104 616
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-3 425	-3 197
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-6 361	-114 900
(Produits)/charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	3 020 057	1 184 103
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 179 681	1 319 921
Opérations interbancaires	1 345 597	484 361
Opérations avec la clientèle	380 963	2 179 644
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-164 829	2 432 313
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	795 122	-4 161 240
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	1 919	2 538
Impôts versés	-149 364	-22 421
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	2 209 408	915 195
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	6 105 678	2 727 729
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	47 315	136 251
Immeubles de placement	-6 886	40 851
Immobilisations corporelles et incorporelles	-174 738	-130 534
Autres	0	0
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-134 309	46 568
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	143 094	92 999
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-3 430 726	1 347 958
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-3 287 632	1 440 957
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 683 737	4 215 254
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 105 678	2 727 729
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-134 309	46 568
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-3 287 632	1 440 957
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 211 933	9 195 374
Caisse, banques centrales (actif & passif)	12 901 851	10 083 885
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	310 082	-888 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	15 895 670	13 211 933
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 16)	15 835 673	12 901 851
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7d; 16 et 21b)	59 997	310 082
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	2 683 737	4 016 559

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.



Annexe

Comptes consolidés 31 décembre 2021

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Depuis le début de la crise sanitaire, le Crédit Mutuel Arkéa est totalement mobilisé pour aider ses clients à traverser la crise. Le groupe s'appuie sur son modèle d'affaires diversifié, son ancrage au plus près de ses territoires et une structure financière robuste pour accompagner ses clients.

Les revenus à 2 531 M€ progressent de 373 M€ par rapport à 2020. Ils sont le reflet d'une activité soutenue dans tous les métiers du groupe et de conditions de marché favorables.

Les frais de gestion à 1 702 M€ sont en hausse de 209 M€ par rapport au 31 décembre 2020 en lien avec la progression de l'activité, l'évolution des effectifs et les projets majeurs que le groupe conduit dans le cadre de l'exécution de son plan à moyen terme Transitions 2024.

Le coût du risque à 116 M€ diminue de 44 M€ par rapport au 31 décembre 2020. Le provisionnement intègre les incertitudes liées au contexte de la pandémie et celles liées aux perspectives économiques.

Le résultat net part du groupe progresse de 61 % à 574 M€, soit un plus haut historique.

Sur l'année 2021, le groupe a finalisé l'acquisition de 75,8 % Catella Asset Management renommée Arkéa Real Estate et la création d'Arkéa Real Estate Investment Management. Contrôlées exclusivement par le groupe, les deux entités sont consolidées par intégration globale.

Au quatrième trimestre 2021, le groupe a reçu une offre d'achat pour la totalité de son investissement dans Keytrade Bank Luxembourg et a engagé un processus de cession de l'entité. La contribution de Keytrade Bank Luxembourg dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5.

La cession du portefeuille de clients de Stratéo, succursale suisse d'Arkéa Direct Bank et la cession de Finansemble ont été réalisées sur l'exercice 2021.

INFORMATIONS COVID 19

Cf. pages 6 à 9 des états financiers consolidés.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Au 31 décembre 2021, le groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2021 adoptées par l'Union Européenne. Le groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2021 n'est qu'optionnelle.

Le Groupe a choisi de publier son Rapport Financier Annuel 2021 au format ESEF (European Single Electronic Format) tel que défini par le règlement européen délégué 2019/815 modifié par le règlement délégué 2020/1989.

Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2

L'IASB a publié en août 2020 un amendement « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence.

Cet amendement introduit un traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Cet amendement prévoit par ailleurs des assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR (après définition des indices de substitution), notamment :

- la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture,
- une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en décembre 2020, sont applicables pour les états financiers annuels à partir du 1er janvier 2021. L'entrée en vigueur de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur les états financiers annuels de 2021.

Crise sanitaire liée au Covid-19

Le Crédit Mutuel Arkéa est mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises, TPE/PME, qui pourraient faire face à des difficultés.

1. Mesures de soutien Covid-19

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Ces financements représentent initialement des prêts d'une durée de 12 mois et comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) ainsi que ses modalités d'amortissement. La première année, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'Etat (refacturé via une commission supportée par le client). En cas de prorogation, le taux d'intérêt contractuel hors prime varie. De même la prime de garantie applicable croît au fur et à mesure de la maturité du PGE.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PGE sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. L'augmentation de la partie prime de garantie (le net de la prime facturée et de la prime reversée à l'Etat) est traitée comme un step-up au titre du coût amorti. A ce titre, la catch-up method s'applique : il convient d'ajuster la valeur comptable du prêt pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie actualisés au TIE d'origine (tenant compte de la prime reversée à l'Etat). L'ajustement est comptabilisé directement en résultat. Le Crédit Mutuel Arkéa a procédé à l'estimation au 31 décembre 2021 de l'application de la catch-up method : l'impact est non significatif.

Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'Etat distribués par le groupe s'élèvent à 2,1 milliards d'euros au bilan, garantis à hauteur de 1,9 milliards d'euros soit 89,7 %. Parmi ces prêts, 88,7 % ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne inférieure à 5 ans (87,5 % ont été prorogés pour une durée de 5 ans) et 22,9 % ont été remboursés. A fin décembre 2021, l'encours de prêts garantis par l'Etat porté par le groupe s'élève à 1,4 milliards d'euros au bilan. Les PGE sont à 83,5 % en Bucket 1, à 10,1 % en Stage 2 et à 6,4 % en Bucket 3.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 à 90 % du capital et des intérêts restant dûs. Au 31 décembre 2021, leur montant de dépréciation est non significatif.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé dans des mesures concrètes de soutien aux entreprises et aux particuliers. Il a accordé des reports de remboursements de crédits principalement aux entreprises sur une période allant jusqu'à 6 mois (suspension des paiements d'intérêts et/ou report du remboursement de capital), sans pénalités.

Les mesures de report d'échéances ont été octroyées de manière généralisée sans conditions d'octroi spécifiques. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif de Place à l'initiative des banques françaises, conforme aux lignes directrices de l'ABE sur les moratoires.

Ces mesures ne constituent pas mécaniquement un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés (forborne).

Le transfert en bucket 2 ou 3 pourrait cependant intervenir en respect des règles fixées par le groupe.

Au 31 décembre 2021, les pertes de flux de trésorerie liées aux prêts bénéficiant de ces mesures d'assouplissement ne sont pas significatives. Sur le plan comptable, ces moratoires n'ont pas été considérés comme des modifications substantielles des flux de trésorerie contractuels des prêts auxquels ils ont été appliqués et ils n'ont donc pas donné lieu à la décomptabilisation de ces prêts. L'encours des prêts ayant fait l'objet de prorogations d'échéances s'élève à 6 milliards d'euros. Pour 97,1 % de ces encours, les clients ont repris les paiements conformément à l'échéancier ; pour les 2,9 % restants, les échéanciers sont toujours en pause.

2. Calcul des pertes de crédit attendues

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Crédit Mutuel Arkéa tient compte du caractère sans précédent de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique. Le groupe a apporté en 2020 des adaptations à son dispositif de détection et de mesure du risque de crédit, pour tenir compte des caractéristiques et des effets potentiels de la crise.

Le groupe a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

Dans le cadre du provisionnement des créances, le groupe a tenu compte de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique. En 2020, les évolutions mises en œuvre dans ce contexte avaient été déclinées au travers de quatre axes :

- Le groupe a fait évoluer la pondération de ses scénarios de forward looking au cours de l'exercice 2020. Ainsi, au 31 décembre 2020, le scénario défavorable était pondéré à 75 %, le scénario neutre à 24 % et le scénario optimiste à 1 %.
- Le scénario pessimiste a par ailleurs été modifié en 2020 : le groupe utilise maintenant une méthode retenant pour probabilité de défaut le maximum entre le taux de défaut observé augmenté de la variation maximum des taux de défaut consécutifs observée sur l'historique et du taux de défaut maximum observé sur l'historique. Auparavant, le groupe retenait comme probabilité de défaut le taux de défaut observé augmenté de la variation maximum des taux de défaut consécutifs observée sur l'historique.

Les deux approches ci-dessus sont maintenues pour l'arrêté au 31 décembre 2021 : les prévisions de croissance se sont améliorées par rapport à la situation prévalant au 31 décembre 2020 mais les risques sur l'économie restent importants faisant craindre une progression des défaillances d'entreprises en 2022.

- Le groupe a fait évoluer les modalités de son analyse par secteurs. L'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) a été examiné au regard des impacts de la pandémie sur les secteurs économiques ainsi que des mesures gouvernementales de soutien à l'économie. A l'issue de ces travaux, réalisés à dire d'expert, 59 secteurs ont été retenus. Ils ont été répartis en 3 groupes, en fonction de l'importance de l'impact de la pandémie. Les encours des secteurs retenus ont été transférés en bucket 2 et un taux de provisionnement minimum par groupe a été défini et appliqué. Le taux de provisionnement est défini en lien avec les publications de la Banque de France sur l'impact de la crise par secteur. Les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :
 - Un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables,
 - Un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains.

Au 31 décembre 2021, aucune modification n'a été apportée à la liste des secteurs retenus. Néanmoins, la provision sectorielle a augmenté sur l'exercice 2021 et entraîne une évolution du coût du risque de +4,4 M€.

- Enfin, la LGD de certains portefeuilles a été ajustée afin de mieux prendre en compte les effets de la crise Covid, en particulier au sein des filiales spécialisées (Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine, Financo et Arkéa Crédit Bail).

Conformément à la pratique du groupe d'actualisation annuelle, les paramètres de probabilité de défaut (PD), les facteurs de conversion de crédit (CCF) et perte en cas de défaut (LGD) ont été mis à jour, ce qui entraîne une évolution du coût du risque de +15 M€. Le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas procédé à d'autres modifications.

Enfin, le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque. Une augmentation de 10 points de la pondération du scénario pessimiste conduirait à une dotation complémentaire de 19,2 millions d'euros, soit 4,4 % des pertes attendues.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans la partie « Facteurs de risque ».

3. Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Depuis septembre 2019, le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier de nouvelles tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, à un taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel Crédit Mutuel Arkéa peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE en mars 2020 puis en janvier 2021, afin de soutenir la distribution de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres ont été revus¹. Ainsi :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 50 % des encours éligibles à compter de février 2019 puis 55 % à compter de mars 2021 (contre 30 % auparavant) et le délai d'exercice de l'option de remboursement sur chaque opération a été raccourci à 12 mois à compter de septembre 2021,
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022,
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50 bp (i.e surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement)².

Au 31 décembre 2021, Crédit Mutuel Arkéa participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 11 Mds€, pour des montants tirés entre décembre 2019 et mars 2021. Celles-ci ont été analysées comme des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti.

¹ Décision (UE) 2021/124 de la Banque centrale européenne du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3).

² Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu par le Crédit Mutuel Arkéa sur la base d'une hypothèse d'atteinte des objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur la période considérée, du 1er mars 2020 au 31 mars 2021 et sur la période additionnelle du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021 (i.e. taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE, taux « DFR »). La surbonification de 0,50 % est prise en compte sur la période « spéciale » d'intérêt. Si les critères ne devaient pas être atteints, la perte de flux de trésorerie futurs actualisés serait alors comptabilisée immédiatement en résultat

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit Mutuel Arkéa respecte largement les critères permettant de percevoir la bonification.

4. Dispositif des Prêts Participatifs Relance

Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé dans le dispositif de Prêts Participatifs Relance (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Dans ce contexte, à travers son réseau bancaire, le groupe produira des PPR (répondant à des critères stricts d'éligibilité définis par le mécanisme de Place). Ceux-ci représentent des prêts à taux fixe, d'une durée de 8 ans, comportant des options de différé d'amortissement en capital de 4 ans et de remboursement anticipé exerçable à partir de la 4ème année.

Le groupe cède 90 % des PPR octroyés à un fonds de Place (dénommé fonds de PPR) et en conserve 10 % à son bilan.

Le fonds de PPR est structuré de telle façon qu'il n'y a pas de compartiments à son passif. Les titres émis par le fonds portent une rémunération représentative de l'ensemble des PPR cédés (principal et intérêts) après prise en compte de la garantie d'Etat à hauteur de 30 %.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PPR, pour leur quote-part de 10 %, sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 31 décembre 2021, les encours de PPR au bilan du groupe sont non significatifs.

Le groupe, à travers ses entités d'assurance, a investi dans des titres émis par le fonds de PPR à hauteur de 50 M€.

5. Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au Covid-19

Adopté fin mai par l'IASB, cet amendement introduit une mesure de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers dans le cadre de la crise Covid-19.

Il offre la faculté de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location dans un tel contexte, si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2021 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs, non pris en compte dans l'évaluation initiale de la dette.

Le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas impacté par ces dispositions.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Décision IFRS IC relative à IAS 19 – mai 2021

Dans ses comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2021, le groupe a tenu compte de la décision rendue par l'IFRIC IC le 20 avril 2021 concernant l'application d'IAS 19 sur l'attribution des droits à prestations définies aux périodes de service.

Cette décision clarifie les modalités de détermination d'engagements relatifs à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits dépendent de l'ancienneté et sont plafonnés au-delà d'un certain nombre d'années d'ancienneté, tout en étant soumis à la présence du salarié à la date de départ en retraite.

Pour un tel régime, l'engagement de retraite sera constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure à la durée révisée nécessaire pour atteindre le plafond). Ceci met fin à l'approche jusqu'alors retenue, à savoir l'étalement du coût de l'avantage entre la date d'embauche et celle de retraite du salarié.

La décision de l'IFRS IC conduit à un changement de méthode comptable au sens de la norme IAS 8 qui doit être appliquée de manière rétrospective. Cette modification a un impact sur le résultat net retraité du 31 décembre 2020 de + 3,8 M€ et un effet sur les réserves consolidées retraitées du 31 décembre 2020 de + 32,8 M€. L'impact de l'application de cette interprétation sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2020 est de + 48,3 M€ brut d'impôt.

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2020 retraité	31.12.2020
Actifs d'impôts différés	131 463	145 059
Comptes de régularisation et actifs divers	997 445	951 587
TOTAL DE L'ACTIF	169 408 033	169 375 771

Passif	31.12.2020 retraité	31.12.2020
Passifs d'impôts différés	169 730	169 681
Provisions	472 758	479 730
Capitaux propres totaux	7 768 184	7 729 000
Capitaux propres part du Groupe	7 764 953	7 725 770
Capital et réserves liées	2 378 428	2 378 428
Réserves consolidées	4 826 390	4 793 563
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	200 076	197 537
Résultat de l'exercice	360 059	356 241
Intérêts minoritaires	3 230	3 230
TOTAL DU PASSIF	169 408 033	169 375 771

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	31.12.2020 retraité	31.12.2020
Charges générales d'exploitation	-1 352 140	-1 353 257
Impôt sur les bénéfices	-133 645	-136 346
RESULTAT NET	360 085	356 267
dont part des intérêts minoritaires	26	26
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	360 059	356 241

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2020 retraité	31.12.2020
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	366 532	363 993
dont part du Groupe	366 507	363 968
dont part des intérêts minoritaires	25	25

PRINCIPALES NORMES NON ENCORE ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

IFRS 17 Contrats d'assurance

Date et méthode de première application

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS a publié la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer d'utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières entre différentes sociétés.

IFRS 17 apporte une réponse aux problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène.

L'IASB a étudié certaines des problématiques de mise en œuvre soulevées par différentes parties prenantes depuis la publication de la norme IFRS 17. Ainsi, l'IASB a publié le 26 juin 2019 un exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la norme. Un amendement a été publié le 25 juin 2020 par l'IASB. Il prévoit le report de la date d'application, initialement prévue en 2021, au 1^{er} janvier 2023.

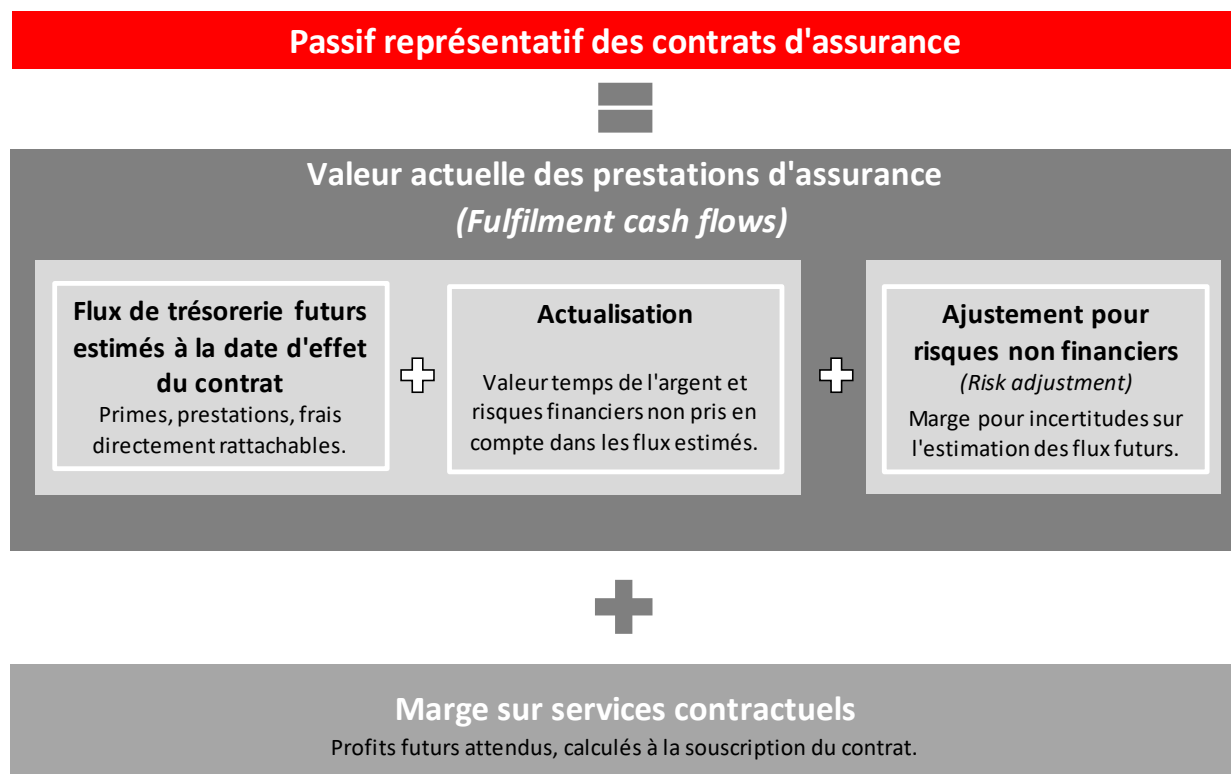
L'IASB a également publié un amendement à IFRS 4 prolongeant l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

Enfin, la norme IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne le 19 novembre 2021.

Les principes comptables IFRS 17

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif reposera sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, une marge pour risque et une marge sur services contractuels.



Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de la prestation d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

Mais la norme IFRS 17 a également prévu, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permettra de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ces modèles d'évaluation des passifs d'assurance devront être appliqués à des portefeuilles homogènes de contrats d'assurance dont la granularité sera déterminée en combinant trois axes :

- Un regroupement des contrats exposés à des risques similaires et gérés ensemble,
- Une répartition des contrats par année de souscription, et
- Dès leur comptabilisation initiale, une distinction entre les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

La norme demande un niveau de granularité des calculs plus détaillé puisqu'elle requiert des estimations par groupe de contrats.

Le projet IFRS 17

Les entités d'assurance du Crédit Mutuel Arkéa ont poursuivi leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 sur l'exercice 2021, selon les axes suivants:

- réalisation d'une cartographie des contrats d'assurance selon la granularité exigée par la norme (regroupement des contrats de risque similaire et gérés ensemble, avec un niveau de profitabilité comparable, émis à moins d'un an d'intervalle) ;
- définition de la méthodologie des calculs actuariels des provisions des contrats d'assurance et implémentation de celle-ci dans les systèmes informatiques ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné.

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Depuis le 1er janvier 2018, le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour son activité banque.

Le périmètre de l'activité assurance continue d'appliquer la norme IAS 39 suite à l'adoption de l'exemption temporaire d'appliquer IFRS 9, prévue par l'amendement à IFRS 4.

Pour bénéficier de ce report, les conditions suivantes doivent être remplies :

- l'absence de transfert d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le résultat pour les deux secteurs concernés par le transfert),
- l'indication des entités d'assurances bénéficiant du report d'application de la norme IFRS 9,
- l'apport d'informations complémentaires en notes d'annexe en présentant séparément les activités relatives à l'assurance de celles de la banque.

Les entités du groupe respectant les conditions énumérées ci-dessus et bénéficiant du report d'application d'IFRS 9 sont Suravenir et Suravenir Assurances.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Principes comptables pour l'activité banque

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

- Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

S'agissant des actifs financiers dont la rémunération est indexée sur les critères ESG octroyés par le groupe, une analyse est effectuée afin de vérifier que les changements de flux de trésorerie attendus reflètent un changement du risque de crédit qui n'introduit pas d'effet levier.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre.

Par défaut, les titres de capitaux propres seront également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment - DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment - CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte Carlo, multipliée par la probabilité de défaut du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut.

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (Credit Default Swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2021 est de 9,8 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Risques couverts :

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le groupe.

Réforme des taux de référence

La réforme des taux IBOR s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€STR depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA³ pour tous les contrats non échus début janvier 2022 qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice remplacement légal⁴ du Libor CHF. Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes). L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Dans ce contexte, le groupe estime que des incertitudes demeurent sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché.

Concernant les contrats en stock, le groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :

- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambres de compensation s'agissant des dérivés compensés. Elles ont été activées pour les dérivés compensés

³ Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021.

⁴ Règlement européen 2021/1847 du 14 octobre 2021.

à partir d'octobre 2021, et le seront pour les contrats ISDA au plus tard lors de la cessation définitive de la cotation des indices ;

- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux événements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020 ;
- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock ont été opérées sur les périmètres de la banque de détail et des activités de marché.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Conformément à l'amendement Phase 2, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers concernés sont les suivants :

En K€	Actifs financiers (hors dérivés) – Valeurs comptables	Passifs financiers (hors dérivés) – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	Dont dérivés de couverture comptable
Eonia	21 761	0	134 035	0
Euribor	9 246 759	6 733 598	71 137 864	54 268 269
GBP-Libor	0	0	20 684	0
USD-Libor	46 591	0	1 616	0
Ester	1 606 622	5 886 796	16 022 650	15 968 900

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêt, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres
- les créances de location
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*, etc.

Le groupe a fait le choix d'utiliser des mesures simplificatrices (art IFRS 9 B5.5.35) prévues par la norme pour les entités ne disposant pas de données sources permettant l'évaluation de la perte de crédit.

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provision pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.
- Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.
- Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut d'une contrepartie par exemple), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée. Dans ce cas de figure, l'ensemble des créances portées par un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun en défaut est systématiquement affecté en Bucket 3, et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Les principaux critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie sont les suivants :

- La connaissance d'une procédure collective, d'une procédure de rétablissement personnel, information de la recevabilité d'une procédure de surendettement ou procédures équivalentes liées à des législations étrangères ;
- Un recouvrement amiable devenu impossible ;
- La contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise ;
- Un doute sur la capacité d'un débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements ;
- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration ;
- Un arriéré emprunteur de plus de 90 jours ;

En matière d'arriéré, les principales évolutions introduites par le nouveau défaut sont les suivantes :

- un incident (irrégulier ou impayé) n'est plus constaté sur un contrat mais sur un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun ;
- l'arriéré est la somme des tous les montants en incident dus par cet emprunteur ou groupe d'emprunteurs auprès de l'ensemble des entités prêteuses du Crédit Mutuel Arkéa dès le 1er centime d'euro ;
- pour le décompte du nombre de jours d'arriéré un seuil de matérialité est appliqué. Le franchissement du seuil est constaté lorsque ses 2 composantes sont dépassées :
 - une composante absolue avec un seuil (capital + intérêts) de 100 € pour la clientèle Retail et de 500 € pour la clientèle non retail,
 - une composante relative avec un seuil de 1 % appliqué au ratio Arriéré / Montant total des engagements bilan de l'emprunteur ou groupe d'emprunteurs ;
- application de règles de contagion nouvelles.

Il est important de noter que la réglementation du nouveau défaut introduit la notion de période probatoire, qui se définit comme une durée minimum de maintien en défaut à partir de l'extinction des critères réglementaires de défaut. Cette période probatoire est de 3 mois minimum.

- Augmentation significative du risque de crédit

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

L'existence d'un impayé de plus de 30 jours permet dans tous les cas au groupe d'apprécier l'évolution significative du risque de crédit avec un passage en bucket 2.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les risques de défaillance à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

➤ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport le taux de défaut à l'octroi et le taux de défaut à l'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

➤ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

- Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur,
- la perte en cas de défaut du débiteur, c'est-à-dire le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut,

- l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

Les garanties sont prises en compte dans l'estimation des flux futurs recouvrables lorsqu'elles font partie intégrante des modalités contractuelles des prêts sur lesquels portent ces garanties et qu'elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

➤ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach),
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

➤ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur les niveaux règlementaires.

➤ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

➤ Dimension prospective

L'approche générale de la dimension prospective mise en œuvre impacte à la fois :

- l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket,
- le calcul de l'ECL (Expected Credit Loss) avec des paramètres tenant compte de la dimension prospective.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

- Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants estimés. En conséquence, les provisions font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » non recyclables pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour le restant.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dette senior non préférée).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Dettes renégociées

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dûs du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

Principes comptables pour l'activité assurance

Le périmètre de l'activité d'assurance bénéficie, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39, décrits ci-après. Ils sont respectivement présentés dans les postes « placement des activités d'assurance » et « passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » du bilan.

Les produits et charges relevant des activités d'assurance sont présentés sur le poste du compte de résultat « produits nets des activités d'assurance », au sein duquel :

- Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis sont présentés dans le poste « autres produits / charges des activités d'assurance »,

- Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Lorsqu'elles sont significatives, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les entités d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe a mis en place les mesures nécessaires permettant de s'assurer de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du groupe, autres que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- groupe d'actifs évalués et gérés en juste valeur ;
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, cette option est utilisée pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents ;
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du groupe ;
- certains produits structurés ou restructurés (obligations convertibles par exemple).

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Les instruments financiers dérivés suivent le même traitement que celui précisé dans la partie bancaire.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance). Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Sont également comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance) les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêt, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Les instruments financiers dérivés de couverture suivent le même traitement que défini dans les principes comptables des activités bancaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance) selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance) et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que les entités d'assurances ont l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et prêts et créances liés aux activités d'assurance

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances sur les établissements de crédit et ceux liés aux activités d'assurance qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » (des activités d'assurance).

Le traitement de ces actifs financiers (hors dépréciation) est identique au traitement retenu pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti, en vertu de l'application de la norme IFRS 9.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance).

Passifs financiers

Concernant les passifs financiers, les règles de traitement comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat, dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées sont identiques sous IAS 39 et sous IFRS 9 (hors comptabilisation des dettes renégociées).

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultat représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Principes comptables communs pour les activités banque et assurance

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti sous IAS 39 et IFRS 9 (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement la méthode Discounted Cash Flow (DCF) ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'évaluation des titres du portefeuille de capital-investissement du groupe s'est faite sur la base du guide d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV) édité spécifiquement sur le sujet. En particulier, les principes suivants ont été retenus :

- le groupe s'est appuyé sur les éléments connus à date d'évaluation ainsi que sur les prévisions jugées fiables,
- une approche moyen terme a été appliquée afin de ne pas se focaliser sur le seul exercice impacté par le Covid et de privilégier des moyennes sur plusieurs exercices afin d'obtenir l'évaluation la plus juste.

Le groupe a retenu une approche « entreprise par entreprise » et a différencié sa méthode en fonction de 4 situations :

- dossier significativement impacté par la crise,
- dossier impacté positivement par la crise,
- dossier faiblement impacté,
- dossier massivement impacté et à moyen terme.

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les changements climatiques et environnementaux ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur ;
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation ;
- tests de dépréciation des actifs incorporels ;
- impôts différés actifs ;
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

• Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composant	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

- **Immobilisations dont le groupe est locataire**

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

- **Champ d'application**

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, ou sur des actifs biologiques,
- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

- **Mesures d'exemptions**

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs, considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Le périmètre informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

➤ **Traitement comptable des contrats de location par les preneurs**

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

➤ **Durée de la location**

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En mars 2019, constatant une diversité des pratiques, l'ESMA a saisi l'IFRIC sur la détermination de la durée de certains contrats de location, de même que sur la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. A l'issue de cette saisie, l'IFRIC a rappelé :

- que la période exécutoire d'un contrat de location doit être appréciée d'un point de vue économique global et non du seul point de vue juridique,
- qu'il existe une présomption d'alignement de la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et de la durée du contrat de location correspondant.

Crédit Mutuel Arkéa a analysé les incidences de la décision IFRS IC de décembre 2019 sur les hypothèses retenues lors de la FTA, sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Les impacts de cette décision sont non significatifs aux bornes du groupe.

➤ **Taux d'actualisation des loyers**

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

➤ **Montant des loyers**

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

➤ **Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs**

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

➤ **Impôts sur les bénéfices**

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en décembre 2021 intègrent un taux d'actualisation différencié par entité et par régime afin que les taux utilisés soient adaptés à la population de chaque structure et permettent de refléter le plus fidèlement possible la réalité de l'engagement. Ces taux sont déterminés en référence aux taux iBoxx Corporate AA basé sur des obligations privées, en retenant l'iBoxx ayant la maturité la plus proche de la durée des engagements de l'entité et du régime considéré.

Les taux d'actualisation retenus sont les suivants :

	UES Arkade	Autres filiales
Indemnités de fin de carrière	0,00%	Entre -0,22% et 1,21%
Surcomplémentaire	0,75%	0,56%
Médailles du travail	0,80%	Entre 0,62% et 0,82%
Comptes épargne temps	0,89%	0,76%

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,30 % et 8,11 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,56 % et 4,39 %⁵. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

⁵ Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 95 % de l'engagement.

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées «intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » (périmètre banque).

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et, (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables

de l'entité est comptabilisée en écarts d'acquisition. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Au cours de l'exercice 2021 :

- le groupe a acquis fin janvier la société Catella Asset Management, devenue la société Arkéa Real Estate. La société est spécialiste des activités d'investissement, asset et property management immobiliers pour le compte de tiers et a vocation à accueillir les développements futurs dans l'immobilier,
- le portefeuille clients de Stratéo, succursale suisse d'Arkéa Direct Bank, a été cédé en avril 2021,
- les sociétés Arkéa et Arkéa Real Estate Investment Management (AREIM) ont intégré le périmètre de consolidation. La société Arkéa s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la décision à caractère général adoptée par la CNCM en février dernier. AREIM est une société de gestion spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers.
- Crédit Mutuel Arkéa a cédé les titres détenus dans Finanseble par voie de réduction de capital.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 48.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis. IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF), conformément aux principes de la norme IAS 36. Le choix de la méthode DDM est retenu pour les UGT soumises aux exigences de fonds propres prudentiels (établissements de crédit, sociétés d'assurance) et la méthode DCF pour les autres UGT.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans. Ces plans d'affaires sont établis à partir d'un scénario macro-économique commun pour l'ensemble des entités consolidées par intégration globale. Ce scénario retient notamment les hypothèses suivantes :

- une hausse du PIB en France en 2021 de plus de 6.3 % suivie par une croissance respectivement de 3.7 % et 1.9 % en 2022 et 2023,
- une forte baisse des défaillances et des destructions d'emplois sur 2021 (-22% / 2020) qui se traduit par une reprise des investissements et des embauches depuis mi-2021,
- une reprise du marché de l'emploi, avec un taux de chômage autour de 8 % fin 2021,
- Après une hausse à plus de 3 % en 2021, l'inflation devrait se réduire à 2,2 % pour 2022, avant de passer sous les 2 % pour 2023-2024,
- des taux monétaires durablement négatifs sur l'ensemble de la période 2021-2024, tandis que les taux longs français repasseraient très légèrement positifs en 2022.
- une progression des marchés actions de 3 % à 5 % par an après un recul de -6 % attendu en 2022.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF). Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, variable selon l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie. Cette prime de risque est le produit entre un Beta sectoriel, la prime de risque des actions et éventuellement une prime spécifique reflétant par exemple le risque d'exécution ou la jeunesse de la société. Le taux sans risque, le Beta sectoriel et la prime de risque actions sont des données de marché. Crédit Mutuel Arkéa retient pour ses tests de dépréciation une moyenne sur deux ans de chaque paramètre. Le Beta sectoriel

reflète le risque du secteur d'activité par rapport au reste du marché actions. Il se calcule par la moyenne des Beta d'un échantillon de valeurs comparables, cotées en Bourse. Si la société est endettée, le coût de la dette est également pris en compte. Le taux d'actualisation devient alors le coût du capital pondéré selon le rapport entre les fonds propres et la dette. Les taux d'actualisation utilisés à fin 2021 sont compris entre 7,4 % et 12,0 % et les taux de croissance à l'infini entre 1,0 % et 2,5 %.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, aux taux d'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	15 701 374	12 761 596
Caisse	134 299	140 255
Créances rattachées	0	0
TOTAL	15 835 673	12 901 851
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	8 791 500	8 468 498
Prêts	3 549	11 082
Autres créances	4 060 735	3 856 134
Dépôts de garantie versés	541 326	645 160
Pensions	1 768 534	1 769 663
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	0	0
Créances rattachées	45 421	43 243
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-3 203	-2 418
Autres dépréciations (B3)	0	0
TOTAL	15 207 862	14 791 362
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	543 203	625 166

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs détenus à des fins de transaction	395 566	628 691
Actifs classés en juste valeur sur option	12 402	9 296
Autres actifs classés à la juste valeur	1 107 261	838 296
TOTAL	1 515 229	1 476 283

Note 2a. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2021	31.12.2020
Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
dont OPC	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	395 566	628 691
Prêts et créances	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	395 566	628 691

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 2b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2021	31.12.2020
Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Créances rattachées	0	0
dont OPC	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Prêts et créances	12 402	9 296
dont dépôts de garantie versés	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	12 402	9 296

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 12 099 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2c. Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Titres	1 106 069	835 242
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	471 822	390 036
. Cotés	15 919	16 434
. Non cotés	442 493	359 025
Créances rattachées	13 410	14 577
dont OPC	251 665	161 989
- Actions et autres titres à revenu variable	634 247	445 206
. Cotés	2 897	1 687
. Non cotés	631 350	443 519
Prêts et créances	1 192	3 054
dont pensions	0	0
Dépôts de garantie versés	0	0
TOTAL	1 107 261	838 296

Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture
Instruments dérivés de couverture

31.12.2021

	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif	941 733	43 488 929	0	0
Dérivés de couverture au passif	956 291	26 748 241	0	0
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-430 245		0	
Risque de change				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif				
Dérivés de couverture au passif				
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture				

31.12.2020

	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif	1 128 813	39 945 751	12	0
Dérivés de couverture au passif	1 206 771	25 212 128	1 605	60 000
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	178 877		1 600	
Risque de change				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif				
Dérivés de couverture au passif				
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture				

Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2021	31.12.2020
Effets publics	2 680 011	3 914 626
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 196 390	7 425 427
- Cotés	5 558 222	6 106 291
- Non cotés	610 456	1 286 512
Créances rattachées	27 712	32 624
Sous-total valeur brute des instruments de dette	8 876 401	11 340 053
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-7 233	-8 561
Autres dépréciations (B3)	0	0
Sous-total valeur nette des instruments de dette	8 869 168	11 331 492
Prêts et créances	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédits	0	0
- Prêts et créances envers la clientèle	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total valeur brute des Prêts	0	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	0	0
Sous-total valeur nette des Prêts	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	108 438	82 343
- Cotés	87 187	67 423
- Non cotés	21 251	14 920
Créances rattachées	0	0
Titres immobilisés	460 680	508 728
- Titres de participation	381 316	427 151
- Autres titres détenus à long terme	79 271	81 394
- Parts dans les entreprises liées	93	183
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	569 118	591 071
TOTAL	9 438 286	11 922 563
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	123 818	159 184
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont titres de participation cotés	120 365	133 049

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe.

Les cessions opérées sur les instruments classés en juste valeur par capitaux propres ont entraîné le reclassement en réserves d'un gain cumulé au moment de la cession de 26 483 milliers d'euros (brut d'impôt).

Note 5. Titres au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Effets publics	394 184	398 412
Obligations et autres titres à revenu fixe	239 007	248 590
- Cotés	214 970	220 146
- Non cotés	22 758	27 503
Créances rattachées	1 279	941
TOTAL BRUT	633 191	647 002
dont actifs dépréciés (B3)	314	5 556
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-587	-748
Autres dépréciations (B3)	-314	-5 467
TOTAL NET	632 290	640 787

Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2021	31.12.2020
Créances saines (B1/B2)	70 803 203	65 023 235
. Créances commerciales	101 203	128 032
. Autres concours à la clientèle	70 577 347	64 772 459
- crédits à l'habitat	38 854 246	35 337 606
- autres concours et créances diverses dont pensions	31 653 853	29 336 711
- dépôts de garantie versés	69 248	98 142
. Créances rattachées	124 653	122 744
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 382 822	1 364 847
Créances brutes	72 186 025	66 388 082
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-377 525	-323 566
Autres dépréciations (B3)	-693 143	-754 922
Sous total I	71 115 357	65 309 594
Location financement (investissement net)	2 119 937	1 920 121
. Mobilier	1 199 209	1 076 545
. Immobilier	920 728	843 576
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	68 285	73 673
Créances brutes	2 188 222	1 993 794
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-26 669	-25 298
Autres dépréciations (B3)	-25 956	-27 233
Sous total II	2 135 597	1 941 263
TOTAL	73 250 954	67 250 857
dont prêts participatifs	8 307	9 606
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux arriérés de paiement
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0
Instruments de dette	0	0	0	0
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières				
Clientèle de détail				
Prêts et avances	273 353	94 913	0	206 050
Administrations centrales	5 507	19	0	3 092
Etablissements de crédit	203	0	0	114
Autres entreprises financières	1 132	87	0	682
Entreprises non financières	48 893	21 889	0	39 603
Clientèle de détail	217 618	72 918	0	162 559
Autres actifs financiers	0	0	0	0
TOTAL	273 353	94 913	0	206 050
Garanties non affectées				0

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2021	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	137 047	60 209	197 256
Encours douteux - montants bruts	301 082	128 850	429 932
Encours douteux restructurés - dépréciations	-132 201	-46 485	-178 686
Encours douteux nets	168 881	82 365	251 246

Note 7. Placement des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 692 391	27 890 440
Actifs financiers disponibles à la vente	25 732 611	26 077 885
Prêts et créances sur les établissements de crédit	523	5 559
Prêts et créances liés aux activités d'assurance	484 931	508 491
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Immeubles de placement	335 116	357 026
Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance	530 188	464 841
TOTAL	58 775 760	55 304 242

Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	73	13
Instruments dérivés de transaction	73	13
Sous total I	73	13
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 692 318	27 890 427
Titres	31 692 318	27 890 427
- Obligations et autres titres à revenu fixe	7 910 058	7 969 194
. Cotés	6 325 751	6 667 072
. Non cotés	1 526 783	1 244 588
Créances rattachées	57 524	57 534
- Actions et autres titres à revenu variable	23 782 260	19 921 233
. Cotés	16 113 842	13 185 543
. Non cotés	7 649 260	6 718 851
Créances rattachées	19 158	16 839
Sous total II	31 692 318	27 890 427
TOTAL	31 692 391	27 890 440

Au 31.12.2021, la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat et dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 321 M€. La variation de juste valeur de ces actifs sur la période a été de -0.3 M€.

Note 7b. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2021	31.12.2020
Effets publics	7 546 571	7 695 446
Obligations et autres titres à revenu fixes	16 006 434	16 482 563
- Cotés	13 216 536	13 849 300
- Non cotés	2 652 459	2 479 686
Créances rattachées	137 439	153 577
Sous-total valeur brute des instruments de dette	23 553 005	24 178 009
Dépréciations	-2 444	-1 376
Sous-total valeur nette des instruments de dette	23 550 561	24 176 633
Actions et autres titres à revenus variables	1 459 029	1 210 756
- Cotés	881 407	728 352
- Non cotés	573 237	478 477
Créances rattachées	4 385	3 927
Titres immobilisés	729 586	696 156
- Titres de participation	419 961	392 958
- Autres titres détenus à long terme	309 625	303 198
- Parts dans les entreprises liées	0	0
Sous-total valeur brute des instruments de capitaux propres	2 188 615	1 906 912
Dépréciations	-6 565	-5 660
Sous-total valeur nette des instruments de capitaux propres	2 182 050	1 901 252
TOTAL	25 732 611	26 077 885
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	208 155	283 040
Dont titres de participation cotés	64 393	71 178

Au 31.12.2021, la juste valeur des actifs disponibles à la vente dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 20 933 M€. La variation de juste valeur de ces actifs sur la période a été de -85 M€.

Note 7c. Titres au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Cotés	0	0
- Non cotés		
Créances rattachées	0	0
TOTAL BRUT	0	0
dont actifs dépréciés		
Dépréciations		
TOTAL NET	0	0

Note 7d. Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	260	5 281
Prêts	0	15
Dépôts de garantie versés	0	0
Pensions	0	0
Créances rattachées	263	263
TOTAL	523	5 559
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	260	5 296

Au 31.12.2021, la valeur comptable des prêts et créances sur les établissements de crédit dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 0.5 M€.

Note 7e. Prêts et créances liés aux activités d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Créances saines	484 931	508 491
Concours à la clientèle	482 685	504 622
- crédits à l'habitat	0	0
- autres concours et créances diverses dont pensions	482 685	504 622
Créances rattachées	2 246	3 869
Créances dépréciées sur base individuelle	0	3
Créances brutes	484 931	508 494
Dépréciations	0	-3
TOTAL	484 931	508 491

Au 31.12.2021, la valeur comptable des prêts et créances liés aux activités d'assurance dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 485 M€.

Note 7f. Immeubles de placement

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique	572 244	5 453	0	0	577 697
Amortissements et dépréciations	-215 218	-27 363	0	0	-242 581
MONTANT NET	357 026	-21 910	0	0	335 116

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 790 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 783 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Note 7g. Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Provisions techniques - Part des réassureurs	209 400	141 639
Autres actifs d'assurance	320 788	323 202
TOTAL	530 188	464 841

Note 8. Impôts courants

	31.12.2021	31.12.2020
Actif (par résultat)	127 398	174 300
Passif (par résultat)	94 463	135 727

Note 9. Impôts différés

	31.12.2021	31.12.2020
Actif (par résultat)	43 528	52 267
Actif (par capitaux propres)	87 278	92 792
Passif (par résultat)	30 016	37 577
Passif (par capitaux propres)	113 153	132 104

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2021	31.12.2020
Déficits fiscaux reportables	7 960	6 409
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées sur titres disponibles à la vente	-52 955	-71 127
Plus ou moins-values différées titres à la juste valeur par capitaux propres	-19 330	-22 385
Variation du risque de crédit des passifs à la juste valeur par résultat sur option	4 491	7 505
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	0	383
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	41 919	46 312
Provisions pour risques et charges non déductibles	83 026	94 968
Réserves latentes de location financement	-33 726	-28 255
Autres décalages temporaires	-43 748	-58 432
Total net d'impôts différés	-12 363	-24 622

Note 10. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	155 007	158 276
Comptes d'ajustement sur devises	8 553	11 184
Produits à recevoir	160 908	151 679
Comptes de régularisation divers	139 275	199 035
Sous-total	463 743	520 174
Autres actifs *		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	41 289	59 625
Débiteurs divers	487 363	371 393
Stocks et assimilés	1 666	1 781
Autres emplois divers	1 737	2 482
Sous-total valeur brute des autres actifs	532 055	435 281
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	-2 826	-3 868
Sous-total valeur nette des autres actifs	529 229	431 413
TOTAL	992 972	951 587

*Sont inclus les « autres actifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance ; les « autres actifs » spécifiques assurance du périmètre assurance sont repris en Note 7g.

Note 11. Participation dans les entreprises mises en équivalence

	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	137 066	1 959	695	134 596	1 527	2 028
Younited Credit	0	0	0	0	-596	0
NEW PORT	30 748	1 469	0	22 526	1 398	0
Autres	8 531	-2	1 224	10 577	-1 223	510
TOTAL BRUT	176 345	3 425	1 919	167 698	1 106	2 538

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS) au 31 décembre 2021

	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	20 053 113	16 899	10 835	9 271	13 818	688 616
NEW PORT	120 033	4 434	4 253	4 253	9 479	103 104

Note 12. Immeubles de placement du périmètre banque

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2021
Coût historique	186 310	12 376	-10 207	0	188 479
Amortissements et dépréciations	-58 823	-7 936	4 177	0	-62 582
MONTANT NET	127 487	4 440	-6 030	0	125 897

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 176 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 174 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Note 13. Immobilisations corporelles

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2021
Coût historique					
Terrains d'exploitation	21 862	180	-107	0	21 935
Constructions d'exploitation	577 581	14 986	-5 195	482	587 854
Droits d'utilisation - Immobilier	118 600	5 375	-872	1 376	124 479
Autres immobilisations corporelles	259 128	36 202	-13 740	25	281 615
Total	977 171	56 743	-19 914	1 883	1 015 883
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-410 350	-20 244	4 939	-96	-425 751
Droits d'utilisation - Immobilier	-26 410	-14 893	472	228	-40 603
Autres immobilisations corporelles	-203 768	-19 651	2 497	134	-220 788
Total	-640 528	-54 788	7 908	266	-687 142
MONTANT NET	336 643	1 955	-12 006	2 149	328 741

Note 14. Immobilisations incorporelles

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2021
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	603 277	85 007	-553	0	687 731
Immobilisations acquises	818 512	114 696	-52 827	591	880 972
Logiciels	408 950	34 938	-992	-703	442 193
Autres	409 562	79 758	-51 835	1 294	438 779
Total	1 421 789	199 703	-53 380	591	1 568 703
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-464 152	-59 670	206	0	-523 616
Immobilisations acquises	-480 234	-37 072	985	3 686	-512 635
Logiciels	-368 493	-22 354	985	336	-389 526
Autres	-111 741	-14 718	0	3 350	-123 109
Total	-944 386	-96 742	1 191	3 686	-1 036 251
MONTANT NET	477 403	102 961	-52 189	4 277	532 452

Note 15. Ecart d'acquisition

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2021
Ecart d'acquisition brut	560 991	0	0	16 516	577 507
Dépréciations	-10 974	0	0	0	-10 974
Ecart d'acquisition net	550 017	0	0	16 516	566 533

L'entité Arkéa Real Estate a été acquise en janvier 2021. L'allocation définitive du prix d'acquisition a été réalisée au cours du second semestre 2021. Il en résulte un écart d'acquisition de 16,5 M€.

Répartition par pôle

Pôle	Entités	31.12.2021	31.12.2020
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
Clientèle retail	Budget Insight	22 530	22 530
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Leetchi SA Mangopay	25 682	25 682
Produits	Arkéa Real Estate	16 516	0
Produits	Izimmo	17 964	17 964
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		566 533	550 017

Note 16. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2021	31.12.2020
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	14 596 802	12 579 835
Comptes ordinaires	436 247	278 384
Emprunts	1 548 818	1 694 979
Dépôts de garantie reçus	124 182	163 977
Autres dettes	36 259	42 277
Pensions	12 575 982	10 439 712
Dettes rattachées	-124 686	-39 494
TOTAL	14 596 802	12 579 835
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	472 196	320 380

Note 17. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	412 122	656 313
.Vente à découvert de titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
.Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
.Instruments dérivés	412 122	656 313
.Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	932 902	706 629
Dettes envers les établissements de crédit	287	255
Dettes envers la clientèle	26 596	4 698
Dettes représentées par un titre	906 019	701 676
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	1 345 024	1 362 942

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 1 350 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 352 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Note 17a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	287	288	-1	255	255	0
Dettes envers la clientèle	26 596	28 923	-2 327	4 698	4 690	8
Dettes représentées par un titre	906 019	908 600	-2 581	701 676	691 387	10 289
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	932 902	937 811	-4 909	706 629	696 332	10 297

Note 17b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

	31.12.2021						
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 337 372	0	1 337 372	-937 637	0	-125 849	273 886
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	2 184 449	-308 700	1 875 749	0	-795 041	0	1 080 708
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	3 521 821	-308 700	3 213 121	-937 637	-795 041	-125 849	1 354 594
Passifs							
Dérivés	1 454 493	0	1 454 493	-937 637	0	-428 358	88 498
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	13 255 140	-308 700	12 946 440	0	-12 937 781	-3 010	5 649
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des passifs	14 709 633	-308 700	14 400 933	-937 637	-12 937 781	-431 368	94 147

	31.12.2020						
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 757 529	0	1 757 529	-1 168 437	0	-159 287	429 805
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	1 878 405	0	1 878 405	0	-1 767 909	0	110 496
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	3 635 934	0	3 635 934	-1 168 437	-1 767 909	-159 287	540 301
Passifs							
Dérivés	1 970 392	0	1 970 392	-1 168 437	0	-692 865	109 090
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	10 931 850	0	10 931 850	0	-10 930 933	0	917
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des passifs	12 902 242	0	12 902 242	-1 168 437	-10 930 933	-692 865	110 007

Note 18. Dettes représentées par un titre

	31.12.2021	31.12.2020
Bons de caisse	13 871	13 340
Titres du marché interbancaire et TCN	3 449 196	3 420 449
Emprunts obligataires	10 125 194	13 921 218
Dettes senior non préférées	2 773 760	1 845 624
Dettes rattachées	76 819	147 843
TOTAL	16 438 840	19 348 474

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes d'épargne à régime spécial	32 370 577	30 413 679
A vue	26 684 328	24 901 521
A terme	5 686 249	5 512 158
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	190 097	182 292
Sous-total	32 560 674	30 595 971
Comptes ordinaires	34 808 310	30 259 334
Comptes et emprunts à terme	7 156 162	7 404 677
Pensions	0	57 243
Dettes rattachées	31 800	42 027
Dépôts de garantie reçus	14 168	1 871
Sous-total	42 010 440	37 765 152
TOTAL	74 571 114	68 361 123

Note 20. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	373 249	338 449
Comptes d'ajustement sur devises	7 989	8 626
Charges à payer	217 178	192 878
Produits constatés d'avance	243 758	248 477
Comptes de régularisation divers	1 038 564	784 609
Sous-total	1 880 738	1 573 039
Autres passifs *		
Obligations locatives - Immobilier	75 411	83 665
Comptes de règlement sur opérations sur titres	348 222	222 926
Versements restant à effectuer sur titres	4 680	6 165
Créditeurs divers	557 745	508 157
Sous-total	986 058	820 913
TOTAL	2 866 796	2 393 952

*Sont inclus les « autres passifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance ; les « autres passifs » spécifiques assurance du périmètre assurance sont repris en Note 21d.

Note 20.a Echéancier des obligations locatives

	31.12.2021					
	- DE 1 AN	+ 1 AN - 3 ANS	+ 3 ANS - 6 ANS	+ 6 ANS - 9 ANS	+ 9 ANS	TOTAL
Immobilier	15 429	21 449	29 073	7 815	1 645	75 411
Informatique	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Obligations locatives	15 429	21 449	29 073	7 815	1 645	75 411

Au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les obligations locatives concernent uniquement les contrats immobiliers.

Note 21. Passifs relatifs aux activités d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	86 080	105 703
Dettes envers les établissements de crédit	511 310	479 000
Dettes représentées par un titre	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	53 560 640	50 272 294
Autres passifs d'assurance	2 089 708	1 879 376
Dettes subordonnées	407	407
TOTAL	56 248 145	52 736 780

Note 21a. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	86 080	105 703
Instruments dérivés	86 080	105 703
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	86 080	105 703

Note 21b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2021	31.12.2020
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	11 270	0
Emprunts	0	0
Dépôts de garantie reçus des établissements de crédit	0	0
Autres dettes	0	0
Pensions	500 040	479 000
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	511 310	479 000
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	11 270	0

Note 21c. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Vie hors unités de compte	34 072 662	34 216 642
dont Participation aux bénéfices	3 027 863	3 211 083
Non vie	590 500	550 719
Unités de compte	18 721 271	15 335 140
Autres	176 207	169 793
TOTAL	53 560 640	50 272 294
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-209 400	-141 639
Provisions techniques nettes	53 351 240	50 130 655

Note 21d. Autres passifs d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts et cautionnements reçus	31 910	30 032
Dettes d'assurance et de réassurance	87 296	75 316
Autres	1 970 502	1 774 028
TOTAL	2 089 708	1 879 376

La ligne « Autres » se compose des OPC du périmètre assurance consolidés par la méthode simplifiée.

Note 22. Provisions

	31.12.2020	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2021
Provisions pour engagements de retraite	322 973	14 920	-25 235	0	-132 134	180 524
Provisions pour épargne-logement	60 841	0	0	-7 369	0	53 472
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre bancaire	46 992	35 220	-1 626	-20 731	28	59 883
Provisions pour exécution des engagements de signature	2 775	5 982	0	-3 048	0	5 709
Provisions pour impôts	1 121	20	-96	-957	-6	82
Provisions pour litiges	14 264	2 320	-4 338	-1 477	-10	10 759
Provisions pour risques	2 241	581	-530	0	0	2 292
Autres	28 523	15 670	-997	-8 445	0	34 751
TOTAL	479 730	74 713	-32 822	-42 027	-132 122	347 472

La baisse de 132 M€ des provisions pour engagements de retraite provient :

- de l'application de la décision IFRS IC IAS 19 sur les indemnités de fin de carrière à hauteur de 52,8 M€,
- du transfert des actifs de couverture du régime surcomplémentaire à une compagnie d'assurance externe au groupe. Ces actifs ont désormais la qualité d'actifs du régime et non plus de droits à remboursement. Ils sont donc comptabilisés en déduction du montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies.

Note 22a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

	31.12.2020	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2021
Indemnités de fin de carrière	79 937	4 705	-7 507	-52 813	24 322
Compléments de retraite	89 057	4 256	-13 149	-79 321	843
Primes liées aux médailles du travail	51 929	3 850	-4 579	0	51 200
Comptes épargne-temps	102 050	2 109	0	0	104 159
TOTAL	322 973	14 920	-25 235	-132 134	180 524

Note 22b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement**Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions**

	31.12.2021		31.12.2020	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 570 469	53 425	5 372 120	60 745
Ancienneté de moins de 4 ans	305 598	4	337 958	281
Ancienneté de 4 à 10 ans	3 570 697	24 968	3 276 038	28 326
Ancienneté de plus de 10 ans	1 694 174	28 453	1 758 124	32 138
Comptes épargne-logement	788 486	0	752 664	0
TOTAL	6 358 955	53 425	6 124 784	60 745

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2021		31.12.2020	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	1 004	1	1 619	3
Comptes épargne-logement	8 061	46	13 389	93
TOTAL	9 065	47	15 008	96

Note 22c. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

	31.12.2020	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2021
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	14 030	11 211	-9 111	8	16 138
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	5 921	5 344	-4 903	20	6 382
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	27 041	18 665	-8 343	0	37 363
TOTAL	46 992	35 220	-22 357	28	59 883

Note 23. Dettes subordonnées

	31.12.2021	31.12.2020
Dettes subordonnées	2 325 424	2 398 663
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	96 173	97 269
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	49 072	49 114
TOTAL	2 473 362	2 547 739

Principales dettes subordonnées au 31.12.2021

EMETTEUR	DATE D'EMISSION	NOMINAL	DEVISE	TAUX	ECHEANCE
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Mutuel Arkéa	09.02.2017	500 000	Euro	3,50%	09.02.2029
Crédit Mutuel Arkéa	25.10.2017	500 000	Euro	1,875%	25.10.2029
Crédit Mutuel Arkéa	11.03.2019	750 000	Euro	3,375%	11.03.2031
TOTAL		2 347 314			

Note 24. Capital et réserves liées - Réserves consolidées

	31.12.2021	31.12.2020
Capital	2 543 391	2 372 990
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	5 152 785	4 793 563
Réserve légale	531 852	517 124
Réserves statutaires et contractuelles	2 363 493	2 287 885
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	2 197 356	1 927 212
Report à nouveau	60 084	61 342
TOTAL	7 701 614	7 171 991

Le capital social du groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Note 25. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs disponibles à la vente	155 200	211 913
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres sur option non recyclables	77 317	90 395
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	32 286	48 086
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans les autres éléments du résultat global pour les passifs	-12 894	-18 911
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	2	-962
Biens immobiliers	0	0
Ecart actuariels	-120 364	-132 984
TOTAL	131 547	197 537

Note 26.a Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre banque

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	1 738	8 284	38 955	1 296 047	-	1 345 024
Instruments dérivés de couverture					956 291	956 291
Dettes envers les établissements de crédit	235 543	916 815	12 365 979	1 078 447	-	14 596 783
Dettes envers la clientèle	58 083 111	3 235 834	8 706 560	4 547 936	-	74 573 442
Dettes représentées par un titre	1 487 327	2 347 505	5 048 699	7 555 309	-	16 438 840
Dettes subordonnées	-	-	531 315	1 845 773	96 274	2 473 362

Note 26.b Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre assurance

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Instruments dérivés de couverture					86 080	86 080
Dettes envers les établissements de crédit	11 270	500 040	-	-	-	511 310
Dettes subordonnées	-	407	-	-	-	407

Note 27. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Le groupe a engagé un projet de cession de l'entité Keytrade Bank Luxembourg.

La contribution de Keytrade Bank Luxembourg dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 relative aux entités destinées à être cédées.

La cession doit intervenir au 1^{er} semestre 2022.

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

31.12.2021

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	8 198 341	878 391	361 554	9 438 286
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	2 576 757	101 213	0	2 677 970
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI (3)	5 414 032	777 166	0	6 191 198
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	87 187	12	21 239	108 438
- Participations et ATDLT - JVOCI	120 365	0	340 222	460 587
- Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	93	93
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres JVPR	18 856	586 617	909 756	1 515 229
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR	15 959	177 457	278 406	471 822
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	2 897	0	631 350	634 247
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	287	0	287
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	12 115	0	12 115
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	1 192	0	1 192
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	395 566	0	395 566
Instruments dérivés de couverture	0	941 733	0	941 733
Total	8 217 197	2 406 741	1 271 310	11 895 248
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	1 345 024	0	1 345 024
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	287	0	287
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	26 596	0	26 596
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	906 019	0	906 019
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	412 122	0	412 122
Instruments dérivés de couverture	0	956 291	0	956 291
Total	0	2 301 315	0	2 301 315

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 40 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 38 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 62 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	9 920 251	1 622 266	380 046	11 922 563
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	3 856 187	55 419	0	3 911 606
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI	5 855 507	1 564 379	0	7 419 886
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	67 423	2 468	12 452	82 343
- Participations et ATDLT - JVOCI	141 134	0	367 411	508 545
- Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	183	183
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres JVPR	18 161	755 256	702 866	1 476 283
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR (3)	16 474	114 215	259 347	390 036
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	1 687	0	443 519	445 206
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	255	0	255
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	9 041	0	9 041
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	3 054	0	3 054
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	628 691	0	628 691
Instruments dérivés de couverture	0	1 128 825	0	1 128 825
Total	9 938 412	3 506 347	1 082 912	14 527 671
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	1 362 942	0	1 362 942
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	255	0	255
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	4 698	0	4 698
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	701 676	0	701 676
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	656 313	0	656 313
Instruments dérivés de couverture	0	1 208 376	0	1 208 376
Total	0	2 571 318	0	2 571 318

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 11M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 32M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 32M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 3.

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

31.12.2021

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponibles à la vente	21 063 090	1 749 180	2 920 341	25 732 611
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV (1)	7 530 454	16 117	0	7 546 571
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (2) (3) (4)	12 654 090	1 169 644	2 180 256	16 003 990
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	814 153	563 419	74 892	1 452 464
- Participations et ATDLT - DALV	64 393	0	665 193	729 586
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0
Transaction / JVO	16 154 365	10 015 049	5 522 977	31 692 391
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option (5)	40 524	6 333 547	1 535 987	7 910 058
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	16 113 841	3 681 429	3 986 990	23 782 260
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	73	0	73
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	37 217 455	11 764 229	8 443 318	57 425 002
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	86 080	0	86 080
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	86 080	0	86 080
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	86 080	0	86 080

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 52 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 228 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(3) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 13 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 3 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 3.

(5) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 2 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponibles à la vente	21 251 327	2 102 133	2 724 425	26 077 885
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV (1)	7 605 399	90 047	0	7 695 446
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (2) (3)	12 914 351	1 544 050	2 022 786	16 481 187
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	660 399	468 036	76 661	1 205 096
- Participations et ATDLT - DALV	71 178	0	624 978	696 156
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0
Transaction / JVO	13 276 205	10 389 603	4 224 632	27 890 440
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option (4) (5)	90 662	6 629 266	1 249 266	7 969 194
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option (6)	13 185 543	3 760 324	2 975 366	19 921 233
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	13	0	13
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	34 527 532	12 491 736	6 949 057	53 968 325
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	105 703	0	105 703
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	105 703	0	105 703
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	105 703	0	105 703

(1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 89M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 65M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(3) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 499M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 23M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 6M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(6) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 345M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

Note 28c. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre banque

	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers												
JVOCI	380 042	13 477	1 907	-50 870	-1 893	0	0	17 259	1 628	361 550	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	12 452	0	0	0	0	0	0	1 812	6 975	21 239	0	0
- Participations et ATDLT - JVOCI	367 410	13 477	1 907	-50 870	-1 803	0	0	15 447	-5 347	340 221	0	0
- Parts entreprises liées - JVOCI	180	0	0	0	-90	0	0	0	0	90	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transaction / JVO /Autres	702 866	185 545	0	-138 827	-17 694	0	177 866	0	0	909 756	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR	259 347	93 449	0	-28 199	-17 694	0	-3 197	0	-25 300	278 406	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	443 519	92 096	0	-110 628	0	0	181 063	0	25 300	631 350	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 082 908	199 022	1 907	-189 697	-19 587	0	177 866	17 259	1 628	1 271 306	0	0
Passifs financiers												
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note 28d. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre assurance

	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers												
Disponibles à la vente	2 724 425	435 036	0	0	-255 619	3 161	-179	13 517	0	2 920 341	3 161	0
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	2 022 786	408 989	0	0	-255 619	3 161	-179	1 118	0	2 180 256	3 161	0
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	76 661	0	0	0	0	0	0	-1 769	0	74 892	0	0
- Participations et ATDLT - DALV	624 978	26 047	0	0	0	0	0	14 168	0	665 193	0	0
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transaction / JVO	4 224 632	1 293 316	0	-14 190	-93 916	0	113 135	0	0	5 522 977	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 249 266	365 247	0	0	-93 426	0	14 900	0	0	1 535 987	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	2 975 366	928 069	0	-14 190	-490	0	98 235	0	0	3 986 990	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 949 057	1 728 352	0	-14 190	-349 535	3 161	112 956	13 517	0	8 443 318	3 161	0
Passifs financiers										0		
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note 29a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque

31.12.2021

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	91 161 673	89 091 106	2 070 567	588 722	15 285 456	75 287 495
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur établissements de crédit	15 211 538	15 207 862	3 676	0	15 211 538	0
Prêts et créances à la clientèle	75 272 130	73 250 954	2 021 176	0	0	75 272 130
Titres	678 005	632 290	45 715	588 722	73 918	15 365
Passifs	108 874 355	108 080 118	794 237	0	34 301 275	74 573 080
Dettes envers les établissements de crédit	14 654 553	14 596 802	57 751	0	14 654 553	0
Dettes envers la clientèle	74 573 080	74 571 114	1 966	0	0	74 573 080
Dettes représentées par un titre	16 876 318	16 438 840	437 478	0	16 876 318	0
Dettes subordonnées	2 770 404	2 473 362	297 042	0	2 770 404	0

31.12.2020

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	89 450 487	82 683 006	6 767 481	596 397	14 873 700	73 980 390
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 794 574	14 791 362	3 212	0	14 794 574	0
Prêts et créances à la clientèle	73 965 769	67 250 857	6 714 912	0	0	73 965 769
Titres	690 144	640 787	49 357	596 397	79 126	14 621
Passifs	104 231 999	102 837 171	1 394 828	0	35 862 135	68 369 864
Dettes envers les établissements de crédit	12 643 513	12 579 835	63 678	0	12 643 513	0
Dettes envers la clientèle	68 369 864	68 361 123	8 741	0	0	68 369 864
Dettes représentées par un titre	20 291 121	19 348 474	942 647	0	20 291 121	0
Dettes subordonnées	2 927 501	2 547 739	379 762	0	2 927 501	0

Note 29b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance

31.12.2021

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	485 454	485 454	0	0	523	484 931
Prêts et créances sur établissements de crédit	523	523	0	0	523	0
Autres prêts et créances liés aux activités d'assurance	484 931	484 931	0	0	0	484 931
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Passifs	511 717	511 717	0	0	511 717	0
Dettes envers les établissements de crédit	511 310	511 310	0	0	511 310	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	407	407	0	0	407	0

31.12.2020

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	514 050	514 050	0	0	5 559	508 491
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 559	5 559	0	0	5 559	0
Autres prêts et créances liés aux activités d'assurance	508 491	508 491	0	0	0	508 491
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Passifs	479 407	479 407	0	0	479 407	0
Dettes envers les établissements de crédit	479 000	479 000	0	0	479 000	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	407	407	0	0	407	0

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	154 768	-108 395	119 847	-91 752
Clientèle	1 314 464	-423 882	1 287 349	-421 646
- dont crédit-bail	202 758	-144 068	182 676	-125 833
- dont obligation locative		-198		-518
Titres au coût amorti	3 050	0	3 050	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 217	-376	15 277	-368
Instruments dérivés de couverture	330 875	-325 149	375 783	-314 766
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 393	0	3 851	0
Dettes représentées par un titre	0	-245 863	0	-325 966
TOTAL	1 828 767	-1 103 665	1 805 157	-1 154 498

Les intérêts négatifs sur les actifs financiers sont présentés parmi les intérêts et charges assimilés ; les intérêts négatifs sur les passifs financiers sont présentés parmi les intérêts et produits assimilés.

Note 31. Commissions

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	6 243	-30 346	9 339	-26 316
Clientèle	121 890	-271	103 749	-212
Instruments dérivés	18 526	-681	12 682	-780
Change	7 866	-685	10 732	-239
Engagements de financement et de garantie	315	-2 992	667	-2 906
Titres et prestations de services	542 860	-142 534	510 306	-126 556
TOTAL	697 700	-177 509	647 475	-157 009

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de transaction	45 134	316
Instruments à la juste valeur sur option	-24 316	5 660
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	0	0
Autres instruments à la juste valeur par résultat	247 309	4 111
dont OPC	61 557	19 839
Inefficacité des couvertures	-1 002	273
Sur couverture de flux de trésorerie	1	5
Sur couverture de juste valeur	-1 003	268
. variation de juste valeur des éléments couverts	408 105	-114 647
. variation de juste valeur des éléments de couverture	-409 108	114 915
Résultat de change	-3 828	-19
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	263 297	10 341

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

31.12.2021

	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		2 121	2 121
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 777	2 777
Prêts EC		0	0
Prêts Clientèle		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	4 230		4 230
Titres immobilisés	10 962		10 962
TOTAL	15 192	4 898	20 090

31.12.2020

	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		2 271	2 271
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 360	2 360
Prêts EC		0	0
Prêts Clientèle		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3 926		3 926
Titres immobilisés	7 621		7 621
TOTAL	11 547	4 631	16 178

Note 34. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

Actifs financiers	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2021	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2020
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	320
Prêts EC	4 373	0
Prêts Clientèle	0	0
Passifs financiers		
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	4 373	320

Note 35. Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits/charges assimilés	40 341	41 489
Commissions	-115 070	-101 907
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	957	2 039
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 803	2 207
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs financiers au coût amorti	0	0
Autres produits/charges des activités d'assurance	782 988	725 727
TOTAL	712 019	669 555

Note 35a. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	1 931	-738	2 003	-756
Clientèle	0	0	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	39 147	0	40 242	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	41 078	-738	42 245	-756

Note 35b. Commissions

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	0	-21	0	-29
Clientèle	0	0	0	0
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	0	0
Titres et prestations de services	100 161	-215 210	70 922	-172 800
TOTAL	100 161	-215 231	70 922	-172 829

Note 35c. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de transaction	206	-143
Instruments à la juste valeur sur option	1 176	1 928
Autres instruments à la juste valeur par résultat	0	0
Résultat de change	-425	254
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	957	2 039

Note 35d. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2021			31.12.2020		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-86	-86	0	-682	-682
Actions et autres titres à revenu variable	1 504	0	1 504	1 504	0	1 504
Titres immobilisés	1 385	0	1 385	1 385	0	1 385
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 889	-86	2 803	2 889	-682	2 207

Note 35e. Autres produits/charges des activités d'assurance

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	8 234 062	-7 443 879	7 688 916	-6 945 441
Immeubles de placement	0	-16 340	2 402	-16 971
Autres produits	11 927	-2 782	9 888	-13 067
TOTAL	8 245 989	-7 463 001	7 701 206	-6 975 479

Note 35f. Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Primes acquises	5 410 525	4 583 774
Charges des prestations	-231 598	-218 705
Variation des provisions	3 692	5 036
Autres charges et produits techniques et non techniques	-5 339 388	-4 399 603
Produits nets des placements	946 952	772 973
TOTAL	790 183	743 475

Note 36. Produits/charges des autres activités

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	4 917	-8 132	23 844	-5 972
Autres produits	349 668	-61 150	275 242	-60 806
TOTAL	354 585	-69 282	299 086	-66 778

Note 37. Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence

	31.12.2021	31.12.2020
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	0	0
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	275	87 696
TOTAL	275	87 696

Note 38. Charges générales d'exploitation

	31.12.2021	31.12.2020
Charges de personnel	-940 475	-796 277
Autres charges	-609 967	-556 980
TOTAL	-1 550 442	-1 353 257

Note 38a. Charges de personnel

	31.12.2021	31.12.2020
Salaires et traitements	-533 553	-510 604
Charges sociales	-248 914	-224 740
Intéressement et participation des salariés	-86 157	-73 620
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-71 851	-69 510
Autres*	0	82 197
TOTAL	-940 475	-796 277

* L'ordonnance du 3 juillet 2019 faisant partie de la loi Pacte a mis fin aux régimes de retraite supplémentaire à droits aléatoires. Les droits acquis par les salariés dans le cadre de l'ancien régime ont été cristallisés conformément aux accords signés en mars 2020. Pour ce faire, le groupe a appliqué la méthode recommandée par la CNCC à savoir la méthode dite « DBO ». Avec cette méthode, les droits acquis et figés jusqu'à la date de départ en retraite sont lissés et des coûts de service seront comptabilisés dans le futur.

Note 38b. Effectifs moyens

	31.12.2021	31.12.2020
Employés	4 437	4 325
Cadres	6 279	5 886
TOTAL	10 716	10 211

Note 38c. Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2021 de 92 137 milliers d'euros (contre 89 648 milliers d'euros en 2020).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de fin de carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme (1)	31.12.2021	31.12.2020 retraité	31.12.2020
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière				
Dette actuarielle brute en début période	87 986	25 923	153 998	267 907	344 142	393 575
Coût des services rendus sur la période	3 907	5 713	3 588	13 208	11 264	11 953
Intérêts nets	442	15	738	1 194	1 458	1 867
Modification/ réduction/ liquidation de plan	0	0	0	0	-84 471	-84 471
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	0	0	0	0	-3 032	-4 174
Prestations versées	-4 365	-3 559	-7 780	-15 704	-17 115	-17 115
Gains / pertes actuariels	-8 784	-3 926	4 814	-7 895	15 663	19 086
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	-220	174	1 054	1 007	-7 821	-7 396
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	-3 187	-291	-6 457	-9 935	7 335	9 718
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-5 377	-3 808	10 217	1 032	16 149	16 764
Dette actuarielle brute en fin période	79 186	24 166	155 358	258 710	267 907	320 721

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	31.12.2021	31.12.2020 retraité	31.12.2020
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-3 814	-4 690	-3 588	-12 091	-11 525	-12 220
Intérêts nets	49	-140	-631	-722	-301	-721
Effet de toute réduction ou liquidation de régime	979	156		1 135	84 471	84 471
Gains / pertes actuariels			-4 828	-4 828	-14 916	-14 916
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			-1 054	-1 054	-1 614	-1 614
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			6 442	6 442	-4 823	-4 823
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			-10 217	-10 217	-8 479	-8 479
Charge au compte de résultat	-2 786	-4 674	-9 047	-16 507	57 729	56 615

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	31.12.2021	31.12.2020 retraité	31.12.2020
	Surcomplé-mentaire	Indemnités fin de carrière				
Juste valeur des actifs en début de période	104 638	61 096	22 308	188 042	190 740	190 740
Intérêts nets	491	-125	107	472	1 168	1 168
Cotisations de l'employeur	0	0	0	0	6 980	6 980
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	0	0	0	0	0	0
Prestations versées	-4 365	-3 283	0	-7 648	-10 331	-10 331
Gains / pertes actuariels	1 752	253	-14	1 991	-516	-516
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques	0	0	0	0	0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières	1 752	253	-14	1 991	-516	-516
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs en fin de période	102 515	57 941	22 401	182 858	188 042	188 042

Position nette

	Surcomplé-mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	31.12.2021	31.12.2020 retraité	31.12.2020
Dettes actuarielles fin de période	79 186	24 166	155 358	258 710	267 907	320 721
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-102 515	-57 941	-22 401	-182 858	-188 042	-188 042
POSITION NETTE	-23 329	-33 775	132 957	75 852	79 866	132 679

Éléments reconnus immédiatement et comptabilisés dans le résultat global

	31.12.2021	31.12.2020 retraité	31.12.2020
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	13 591	-983	-4 406
Ajustements de plafonnement des actifs	0	0	0
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	13 591	-983	-4 406
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-162 282	-175 874	-179 297

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le groupe et les biens occupés par le groupe ne sont pas significatifs.

Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir et par une compagnie d'assurance externe au groupe pour la partie relative au régime surcomplémentaire.

Au 31 décembre 2021, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 8,9 ans (11,4 ans en 2020).

Composition des actifs de couverture

31.12.2021

Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	91 424	7 255	586	0
Actifs non cotés sur un marché actif	49 155	907	11 131	0
Total	140 579	8 162	11 716	0

31.12.2020

Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	103 131	7 695	606	0
Actifs non cotés sur un marché actif	41 904	986	11 412	0
Total	145 035	8 681	12 017	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

31.12.2021

(En pourcentage de l'élément mesuré)	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-5%	-2%	-5%	-6%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	1%	2%	6%	6%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 38d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Equity settled
Date d'attribution	18/09/2015	29/11/2017	07/2017	11/2017	11/2019	01/2021
Période d'exercice	S1 2021	T1 2021	T2 2022	T1 2020 / T1 2023	2022/2024	2026
Méthode de valorisation	Multiple du chiffre d'affaires	% du Résultat Net - part du groupe	Conquête clientèle	Multiple d'ETIBDA	Multiple du chiffre d'affaires	JV des titres
Impact résultat 2021	279	-281	513	-150	2 849	-71
Dettes au bilan	0	0	3 184	0	5 066	0

Note 38e. Autres charges d'exploitation

	31.12.2021	31.12.2020
Impôts et taxes	-79 775	-89 707
Locations	-65 414	-56 632
- locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-61 842	-53 058
- autres locations	-3 572	-3 574
Services extérieurs	-459 301	-410 600
Autres charges diverses	-5 477	-41
TOTAL	-609 967	-556 980

	31.12.2021			31.12.2020		
	PWC	Deloitte	Total	Mazars	Deloitte	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 200	1 742	2 942	1 598	1 812	3 410
Crédit Mutuel Arkéa	769	752	1 521	605	534	1 139
Filiales consolidées	431	990	1 421	993	1 278	2 271
Services autres que la certification des comptes	213	231	444	98	607	705
Crédit Mutuel Arkéa	155	139	294	27	333	360
Filiales consolidées	58	92	150	71	274	345
TOTAL	1 413	1 973	3 386	1 696	2 419	4 115

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 690 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021 (contre 394 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020).

Note 39. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2021	31.12.2020
Amortissements	-150 516	-139 912
Immobilisations corporelles	-55 040	-53 581
- dont droits d'utilisation - Immobilier	-15 561	-13 985
Immobilisations incorporelles	-95 476	-86 331
Dotations et reprises sur dépréciations	-1 089	151
Immobilisations corporelles	-329	151
- dont droits d'utilisation - Immobilier	0	0
Immobilisations incorporelles	-760	0
TOTAL	-151 605	-139 761

Note 40. Coût du risque

Note 40a. Coût du risque sur le périmètre banque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2021
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-101 428	70 726				-30 702
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-1 573	837				-736
- Prêts et créances clientèle	-83 988	55 443				-28 545
- dont location financement	-3 503	1 839				-1 664
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-45	0				-45
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-4 648	5 328				680
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-11 174	9 118				-2 056
- Autres actifs	0	0				0
Pertes attendues sur la durée de vie	-144 524	118 194				-26 330
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0				0
- Prêts et créances clientèle	-139 118	112 395				-26 723
- dont location financement	-3 075	3 362				287
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	0	207				207
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-62	719				657
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-5 344	4 873				-471
- Autres actifs	0	0				0
Actifs dépréciés	-205 929	252 796	-98 520	-10 653	3 431	-58 875
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle	-182 244	236 356	-93 126	-10 653	3 431	-46 236
- dont location financement	-10 925	11 711	-3 158	0	6	-2 366
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	0	5 025	-5 354	0	0	-329
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Hors-bilan	-22 831	9 576	0	0	0	-13 255
- Autres actifs	-854	1 839	-40	0	0	945
Total	-451 881	441 716	-98 520	-10 653	3 431	-115 907

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2020
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-90 603	71 782				-18 821
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-855	574				-281
- Prêts et créances clientèle	-73 106	56 734				-16 372
- dont location financement	-1 928	3 584				1 656
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-501	893				392
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-6 296	4 614				-1 682
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-9 845	8 967				-878
- Autres actifs	0	0				0
Pertes attendues sur la durée de vie	-156 087	85 631				-70 456
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0				0
- Prêts et créances clientèle	-149 805	81 739				-68 066
- dont location financement	-8 985	986				-7 999
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-247	538				291
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-719	30				-689
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-5 316	3 324				-1 992
- Autres actifs	0	0				0
Actifs dépréciés	-203 473	242 549	-99 771	-12 259	2 160	-70 794
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle	-191 109	231 405	-99 738	-12 259	2 160	-69 541
- dont location financement	-14 209	13 629	-1 773	0	0	-2 353
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-154	166	0	0	0	12
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Hors-bilan	-11 590	9 855	0	0	0	-1 735
- Autres actifs	-620	1 123	-33	0	0	470
Total	-450 163	399 962	-99 771	-12 259	2 160	-160 071

Note 40b. Coût du risque sur le périmètre assurance

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2021
			couvertes	non couvertes		
- Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	118	0	0	0	118
Total	0	118	0	0	0	118

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2020
			couvertes	non couvertes		
- Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0

Note 40c. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

	31.12.2020	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	14 793 780	2 814 774	-2 370 035	0	-27 454	15 211 065
- pertes attendues à 12 mois	14 793 780	2 814 774	-2 370 035	0	-27 454	15 211 065
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	68 381 876	19 965 704	-13 959 829	0	-13 504	74 374 247
- pertes attendues à 12 mois	62 620 880	19 040 897	-12 216 225	-826 712	-13 424	68 605 416
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	4 322 476	736 077	-1 292 399	551 596	-26	4 317 724
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès	1 227 479	123 543	-396 159	275 116	-54	1 229 925
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	211 041	65 187	-55 046	0	0	221 182
Actifs financiers au coût amorti - Titres	647 002	7 448	-21 259	0	0	633 191
- pertes attendues à 12 mois	624 991	7 448	-16 017	10 158	0	626 580
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	16 455	0	0	-10 158	0	6 297
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès	5 556	0	-5 242	0	0	314
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe	11 340 053	5 262 768	-7 726 420	0	0	8 876 401
- pertes attendues à 12 mois	11 306 126	5 222 863	-7 726 420	33 784	0	8 836 353
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	33 927	39 905	0	-33 784	0	40 048
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Total	95 162 711	28 050 694	-24 077 543	0	-40 958	99 094 904

Note 40d. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

	31.12.2020	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-2 418	-1 576	837	0	0	-46	-3 203
- pertes attendues à 12 mois	-2 418	-1 576	837	0	0	-46	-3 203
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-1 131 019	-438 750	446 440	0	0	36	-1 123 293
- pertes attendues à 12 mois	-143 723	-83 924	112 598	-57 151	0	14	-172 186
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-205 141	-139 235	78 517	33 852	0	-1	-232 008
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-676 681	-205 838	238 501	23 299	0	23	-620 696
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-105 473	-9 754	16 824	0	0	0	-98 403
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-6 215	-45	5 359	0	0	0	-901
- pertes attendues à 12 mois	-501	-45	186	-186	0	0	-546
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-247	0	20	186	0	0	-41
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-5 467	0	5 153	0	0	0	-314
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe	-8 561	-4 713	6 041	0	0	0	-7 233
- pertes attendues à 12 mois	-7 842	-4 651	5 322	0	0	0	-7 171
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-719	-62	719	0	0	0	-62
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés	-46 992	-33 605	20 710	0	0	4	-59 883
- pertes attendues à 12 mois	-14 030	-11 221	9 109	0	0	4	-16 138
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-5 921	-5 346	4 885	0	0	0	-6 382
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-27 041	-17 040	6 718	0	0	0	-37 363
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	0	0	0	0	0	0	0
Total	-1 195 205	-478 689	479 387	0	0	-6	-1 194 513

Note 40e. Périmètre banque - valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit

Au 31.12.2021

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	22 276 559	9 618	0	0
[0,1;0,25]	15 693 171	159 382	0	0
[0,26;0,99]	11 422 616	371 593	0	0
[1;2,99]	8 838 293	941 525	0	0
[3;9,99]	9 838 964	1 205 396	0	0
>=10	535 813	1 630 210	1 229 925	221 182
Total	68 605 416	4 317 724	1 229 925	221 182

Au 31.12.2020

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	20 328 961	20 440	0	0
[0,1;0,25]	14 387 717	167 513	0	0
[0,26;0,99]	10 397 816	454 781	0	0
[1;2,99]	8 819 674	861 935	0	0
[3;9,99]	8 190 818	1 173 283	0	0
>=10	495 894	1 644 524	1 227 479	211 041
Total	62 620 880	4 322 476	1 227 479	211 041

Note 41. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 448	1 012
Moins-values de cession	-1 477	-3 224
Plus-values de cession	2 925	4 236
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-1 099	-865
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	0	-2 100
TOTAL	349	-1 953

Note 42. Impôt sur les bénéfices

	31.12.2021	31.12.2020
DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT		
Charge d'impôt exigible	-153 678	-138 132
Charge ou produit d'impôt différé net	10 631	1 786
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-143 047	-136 346
Résultat avant impôt; hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	713 163	502 481
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	20,06%	27,13%
ANALYSE DU TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	31.12.2021	31.12.2020
Taux normal d'impôt	28,41%	32,02%
Différences permanentes	1,13%	-4,32%
Imposition à taux réduit et exonérations	-9,25%	0,72%
Impact des situations déficitaires	0,48%	0,84%
Crédits d'impôts	-0,16%	-0,61%
Exceptionnel	0,50%	-0,73%
Autres	-1,05%	-0,79%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	20,06%	27,13%

La loi n°2019-759 du 24 juillet 2019 ainsi que la loi de finances 2020 sont venues modifier la trajectoire de baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés prévue initialement par la loi de finances 2018. Le taux d'impôt pour l'exercice 2021 est donc de 28,41% ; ce taux sera amené à 25,83 % en 2022.

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce changement de taux a été intégré dans le calcul des impôts différés du Crédit Mutuel Arkéa.

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 43a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Mouvements de la période 2021	Mouvements de la période 2020
Réévaluation des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-16 227	26 401
- Reclassement vers le résultat	-7 303	-1 265
- Autres mouvements	-8 924	27 666
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-56 713	20 960
- Reclassement vers le résultat	-17 982	-777
- Autres mouvements	-38 731	21 737
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	964	1 040
- Reclassement vers le résultat	-	-3
- Autres mouvements	964	1 043
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	426	368
Eléments recyclables en résultat	-71 550	48 769
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	12 613	-3 269
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	6 017	-18 298
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (cédés et non cédés durant l'exercice)	-16 087	-6 564
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	3 007	-12 912
Eléments non recyclables en résultat	5 550	-41 043
TOTAL	-66 000	7 726

Note 43b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Réévaluation des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-23 783	7 557	-16 226	35 642	-9 241	26 401
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-74 885	18 172	-56 713	22 607	-1 647	20 960
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1 347	-383	964	1 600	-560	1 040
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	577	-151	426	496	-128	368
Eléments recyclables en résultat	-96 744	25 195	-71 549	60 345	-11 576	48 769
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	17 003	-4 390	12 613	-4 407	1 138	-3 269
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	9 031	-3 014	6 017	-25 514	7 216	-18 298
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-11 584	-4 504	-16 088	-11 929	5 365	-6 564
Quote-part des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	3 104	-97	3 007	-13 325	413	-12 912
Eléments non recyclables en résultat	17 554	-12 005	5 549	-55 175	14 132	-41 043
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-79 190	13 190	-66 000	5 170	2 556	7 726

Note 44a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés	16 273 202	14 796 083
Engagements de financement	11 416 181	10 066 332
En faveur des établissements de crédit et assimilés	13 350	13 350
En faveur de la clientèle	11 402 831	10 052 982
Engagements de garantie	4 619 999	4 453 443
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	513	620
D'ordre de la clientèle	4 619 486	4 452 823
Engagements sur titres	237 022	276 308
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	237 022	276 308
Engagements reçus	62 191 646	55 668 263
Engagements de financement	15 406 259	13 245 011
Reçus des établissements de crédit et assimilés	15 399 196	13 238 492
Reçus de la clientèle	7 063	6 519
Engagements de garantie	46 310 707	41 952 780
Reçus des établissements de crédit et assimilés	260 998	235 480
Reçus de la clientèle	46 049 709	41 717 300
Engagements sur titres	474 680	470 472
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	474 680	470 472

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 13 350 milliers d'euros.

	31.12.2021	31.12.2020
Créances données en garantie	18 144 095	15 664 445
Banque de France	16 399 791	13 870 027
Banque Européenne d'Investissement	630 308	615 743
Caisse de Refinancement de l'Habitat	363 554	372 412
Caisse des dépôts et consignations	748 443	804 263
Autres	2 000	2 000
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	543 723	689 034
Titres et valeurs données en pension	12 575 982	10 439 712

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Note 44b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés	282	-
Engagements reçus	1 388 232	1 638 280

Note 45. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Produits internes (1)	275 464	257 611	-275 464	-257 611	0	0
Produits externes (2)	1 666 216	1 280 446	864 159	789 381	2 530 375	2 069 827
Produit net bancaire	1 941 680	1 538 057	588 695	531 770	2 530 375	2 069 827
Gains ou pertes sur cession - dilution	275	87 696	0	0	275	87 696
Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution	1 941 955	1 625 753	588 695	531 770	2 530 650	2 157 523
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 478 950	-1 298 902	-223 097	-194 116	-1 702 047	-1 493 018
Résultat brut d'exploitation	463 005	326 851	365 598	337 654	828 603	664 505
Coût du risque	-111 148	-157 542	-4 641	-2 529	-115 789	-160 071
Résultat d'exploitation	351 857	169 309	360 957	335 125	712 814	504 434
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3 427	834	-2	272	3 425	1 106
Autres	390	-12 927	-41	0	349	-12 927
Résultat courant avant impôt	355 674	157 216	360 914	335 397	716 588	492 613
Impôts sur les bénéfices	-45 603	-42 460	-97 444	-93 886	-143 047	-136 346
Résultat net	310 071	114 756	263 470	241 511	573 541	356 267
dont Intérêts minoritaires	101	4	-283	22	-182	26
Résultat net part du Groupe	309 971	114 752	263 753	241 489	573 723	356 241
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Actifs et Passifs sectoriels	118 256 292	112 189 472	61 025 150	57 186 299	179 281 442	169 375 771

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 46. Information sur les parties liées

Les parties liées au Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 48. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2021	31.12.2020
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4 747 670	4 399 277
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	0	0
Titres au coût amorti	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs divers	0	0
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Passifs divers	0	0

(1) Principalement CCCM

	31.12.2021	31.12.2020
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et charges assimilées	-5 109	-3 497
Commissions (Produits)	0	0
Commissions (Charges)	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 919	2 538
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	0	0
Produit net des activités d'assurance	0	0
Produits des autres activités	0	0
Charges des autres activités	0	0
Produit Net Bancaire	-3 190	-959

(1) Principalement CCCM

	31.12.2021	31.12.2020
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement		
Engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie		
Engagements de garantie donnés	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0
Engagements sur titres		
Autres titres à recevoir	0	0
Autres titres à livrer	0	0

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est composé, au 31 décembre 2021, de 20 membres élus pour 3 ans :

- 15 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'assemblée générale ordinaire,
- 2 administrateurs indépendants,
- 2 administrateurs représentant les salariés, désignés par le Comité Social Économique,
- 1 censeur.

Un représentant du Comité Social Économique assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 141 milliers d'euros en 2021 (contre 976 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants⁶ du groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 2 099 milliers d'euros (contre 6 235 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Postérieurement à la fin de son mandat de Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la rupture conventionnelle de son contrat de travail, Jean-Pierre Denis a perçu un montant total de 2 418 milliers d'euros bruts composés de :

- 860 milliers d'euros d'indemnités au titre de ses droits à congés ;
- 475 milliers d'euros d'indemnités de rupture en application des dispositions légales et conventionnelles qui s'imposent à Crédit Mutuel Arkéa en tant qu'employeur ;
- 1 083 milliers d'euros d'indemnité contractuelle correspondant à deux ans de rémunération brute de base. A cet égard, Jean-Pierre Denis a accepté qu'il ne soit pas fait application des dispositions de son contrat de travail, telles que reprises dans le cadre de la convention réglementée approuvée en assemblée générale et mentionnées dans l'URD de Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice 2020, au terme desquelles l'indemnité contractuelle de rupture, aurait dû être calculée en prenant en compte la dernière rémunération variable effectivement perçue. En renonçant à ces dispositions, cette indemnité spécifique versée se trouve ainsi réduite des deux tiers.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas de contrat de travail.

Les contrats de travail de la Directrice générale et de la Directrice générale déléguée de Crédit Mutuel Arkéa sont suspendus depuis le 13 février 2020 et pendant la durée de leur mandat, pour être repris automatiquement à leur terme.

Les Directeurs généraux délégués sont titulaires d'un contrat de travail.

En cas de rupture de leur mandat ou de leur contrat de travail, le Président du Conseil d'administration, la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture.

⁶ Jean-Pierre Denis du 1er janvier à son départ de l'entreprise, Julien Carmona du 4 juin au 31 décembre 2021, Hélène Bernicot et Anne Le Goff du 1er janvier au 31 décembre 2021, Bertrand Blanpain et Frédéric Laurent du 1er février au 31 décembre 2021.

Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.

La Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies. Les engagements de retraite existants au bénéfice de la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et des Directeurs généraux délégués sous la forme d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (dit « article 39 ») ont été, en application de la réglementation, cristallisés au 31 décembre 2019

Au moment de leur départ en retraite, la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de leur rémunération annuelle, s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté. Ils disposent d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ses fonctions de cadre dirigeant du Crédit Mutuel Arkéa.

Le montant total des sommes provisionnées par le groupe au 31 décembre 2021 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 428 milliers d'euros (contre 435 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Note 47. Participation dans des entités structurées non consolidées

31.12.2021

	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	377 237	10 425 469	
Valeur comptable des actifs financiers (1)	99 830	3 207 386	
Valeur comptable des passifs financiers (1)			
Exposition maximale au risque de perte	99 830	3 207 386	

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

31.12.2020

	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	338 197	9 730 543	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	88 048	3 051 642	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	88 048	3 051 642	-

Note 48. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA (1)	France	Banque / Prestations de services	85,8	/	85,8	/
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA REAL ESTATE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	71,4	/	71,4	/
ARKEA REIM (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	71,4	/	71,4	/
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
BUDGET INSIGHT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	94,8	93,5	94,8	93,5
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	99,7	97,9	99,7	97,8
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	99,7	97,8
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
IZIMMO HOLDING (4)	France	Banque / Holding	/	100,0	/	100,0
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK Luxembourg SA	Luxembourg	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA	Luxembourg / France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOUVELLE VAGUE	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,2	20,1	20,2	20,1
FINANSEMBLE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	/	30,4	/	30,4
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	32,6
NEW PORT	France	Banque / Holding	29,9	29,9	29,9	29,9
VIVienne INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34,0	34,0	34,0	34,0
YOMONI	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34,2	34,2	34,2	34,2

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
AIS MANDARINE ACTIVE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,6	79,4	80,6	79,4
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,2	80,7	83,2	80,7
AIS MANDARINE MULTI-ASSETS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AIS PROTECT (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	85,5	/	85,5	/
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL 2	France	Banque / OPCVM	38,5	46,0	38,5	46,0
AUTOFOCUS CROISSANCE DECEMBRE 2019	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,1	95,2	95,1	95,2
AUTOFOCUS CROISSANCE JUILLET 2019	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	99,2	99,2	99,2
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,9	/	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE MAI 2017 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,2	/	97,2
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	85,0	/	85,0
AUTOFOCUS CROISSANCE NOVEMBRE 2018 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	80,3	/	80,3
AUTOFOCUS ESG DECEMBRE 2020 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,0	/	88,0	/
AUTOFOCUS ESG JUILLET 2020 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,0	/	99,0	/
AUTOFOCUS RENDEMENT AVRIL 2020 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	/	99,7	/
AUTOFOCUS RENDEMENT FEVRIER 2020 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,2	/	98,2	/
AUTOFOCUS RENDEMENT JANVIER 2018 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,3	/	99,3
AUTOFOCUS RENDEMENT JANVIER 2019 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,4	/	99,4
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2018 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	98,4	/	98,4
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,5	/	93,5
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,9	/	93,9
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2017 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,2	/	97,2
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2019	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	99,0	99,1	99,0
BREHAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,7	75,1	20,7	75,1
BREIZH ARMOR CAPITAL	France	Banque / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,6	97,6	97,6	97,6
FCPR BREIZH MA BRO (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,2	/	77,2	/
FCT ARDIAN SURAVENIR PRIVATE DEBT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MERIUS SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT OBLIGATION BAUX AC 2019	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT PYTHEAS (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	100,0
FCT PYTHEAS 56 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,6	/	88,6	/
FCT PYTHEAS BAUX REG 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR CONSO FUND	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT I	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT TIKEHAU SPD III	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL AMBITION CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	99,3	99,3	99,3
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,8	99,9	99,8	99,9
FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	40,1	46,3	40,1
FEDERAL INDICIEL APAL (EX FEDERAL APAL)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	72,1	75,0	72,1	75,0
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,7	67,0	77,7	67,0
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,7	58,3	60,7	58,3
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	75,1	75,8	75,1	75,8
FEDERAL MULTI L/S	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	67,2	100,0	67,2
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES PREMIERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,0	90,1	90,0	90,1
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,4	99,5	99,4	99,5
FEDERAL OPTIMAL GESTION PRIVEE ESG (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,6	/	88,6	/
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,9	37,2	39,9	37,2

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE (EX FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,0	85,4	83,0	85,4
FEDERAL TRANSITION MODERE (EX FEDERAL OPPORTUNITE MODERE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,4	64,5	56,4	64,5
FEDERAL TRANSITION OXYGENE (EX FEDERAL OXYGENE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,7	94,2	94,7	94,2
FEDERAL TRANSITION TERRITOIRES (EX FEDERAL IMPACT TERRITOIRES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45,0	56,2	45,0	56,2
FEDERAL TRANSITION TONIQUE (EX FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	99,1	99,1	99,1
FLEXPERTISE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,6	71,4	74,6	71,4
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS UBS ARCHMORE INFRASTRUCTURE DEBT PLATFORM II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
MANDARINE EQUITY INCOME (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,4	/	97,4	/
OPCI CLUB FRANCE RETAIL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	37,5	37,5	37,5	37,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	98,1	100,0	98,1
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,1	73,0	67,1	73,0
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
OUESSANT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,3	38,7	44,3	38,7
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I SURAVENIR PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SC NOVAXIA R (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,2	/	58,2	/
SC PYTHAGORE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,4	/	46,4	/
SCHELCHER CONVERTIBLES ESG (EX SP CONVERTIBLES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	22,5	20,4	22,5	20,4
SCHELCHER CONVTIBLES MID CAP ESG (EX SP CONVERTIBLES MID CAP ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	32,9	22,5	32,9	22,5
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD (EX SP HAUT RENDEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,2	43,2	40,2	43,2
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	47,4	45,9	47,4	45,9
SCHELCHER MULTI ASSET (EX SP CROISSANCE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,2	91,6	92,2	91,6
SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG (EX SP OPPORTUNITES EUROPEENNES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,6	30,5	30,6	30,5
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SILVER AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,4	100,0	90,4	100,0
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PRIMOFAMILY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	37,7	/	37,7
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
YOMONI ALLOCATION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	42,5	/	42,5

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2021

(2) Cession

(3) Liquidation

(4) TUP

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %,
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont disponibles sur le site internet du Groupe, au sein de l'information réglementée.

Note 49. Regroupement d'entreprises

Le 29 janvier 2021, Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de la société Catella Asset Management, société spécialiste des activités d'investissement, asset et property management immobiliers pour le compte de tiers. Cette société, renommée Arkéa Real Estate au moment de l'acquisition, a vocation à accueillir les développements futurs dans l'immobilier.

Les éléments significatifs de ce regroupement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En K€	Arkéa Real Estate
Date d'acquisition	29/01/2021
Prix d'acquisition	24 234
Situation nette sociale IFRS (pour 100%)	5 682
Ecarts d'évaluation (pour 100%)	6 068
Impôts différés associés (pour 100%)	-1 567
Autres retraitements divers (pour 100%)	0
Situation nette + Ecarts d'évaluation (100%)	10 183
Méthode de consolidation	Intégration globale
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill partiel 75,80%)	16 516
Contribution au résultat 2021 du Groupe	-9

Note 50. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021.